

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 195

MONTRÉAL, LE JEUDI 28 AOÛT 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Le pari du moindre mal

L'épreuve de force entre la présidente de la République serbe de Bosnie, Biljana Plavsic, et les «durs» du gouvernement bosno-serbe de Pale, se poursuivait hier alors que le président yougoslave, Slobodan Milosevic, s'apprêtait à se rendre sur place pour arbitrer les deux factions. Lire nos informations, page B 5.

La République serbe de Bosnie est secouée par une dure lutte pour le pouvoir entre deux clans. L'OTAN, dont les forces patrouillent la Bosnie dans le cadre des accords de paix de Dayton, tente de profiter du désarroi dans les rangs serbes pour consolider le pouvoir de Biljana Plavsic, l'actuelle présidente, au détriment de Radovan Karadzic qui, bien qu'écarté des affaires de l'État, tire toujours les ficelles depuis son fief, à Pale.

En appuyant Mme Plavsic, les Occidentaux espèrent empêcher l'éclatement du territoire que les Serbes se sont taillé au cours de la guerre contre le régime de Sarajevo entre 1992 et 1995 et favoriser l'émergence d'un pouvoir «respectable et décent» dans cette partie de la Bosnie.

Inculpé de crimes de guerre par le Tribunal pénal international, Karadzic a quitté l'an dernier la présidence de la Bosnie serbe et a cédé son poste à sa fidèle collaboratrice, Biljana Plavsic. Au début, celle-ci s'est montrée loyale et discrète. Toutefois, l'Occident a saisi l'occasion de ce changement de la garde pour isoler davantage Karadzic en présentant la nouvelle présidente comme un modèle de modération et d'intégrité avec qui on pouvait négocier sérieusement sans perdre son âme. De Washington, de Paris, de Londres ont afflué les mots d'encouragement, les appuis politiques, les promesses d'aide. Flattée, Mme Plavsic a pris de l'assurance. Elle a abandonné la capitale bosno-serbe de Pale et s'est installée à Banja Luka où elle a entrepris de faire le ménage dans les hautes sphères du gouvernement et de l'armée bosno-serbes. Les têtes ont roulé, celles des partisans de Karadzic en particulier. Mme Plavsic, dit-on, a rompu avec son allié d'hier et entrepris cette croisade parce qu'elle veut se débarrasser de la corruption qui règne au sein du gouvernement bosno-serbe. Pourtant, en y regardant de plus près, la présidente est un personnage tout ce qu'il y a de plus douteux.



Jocelyn Coulon

Bras droit de M. Karadzic pendant toutes les années de guerre contre les Musulmans et les Croates, elle a été considérée comme la plus radicale et la plus butée des conseillers du sinistre leader serbe. Pendant le conflit, elle a mené un vif combat contre tous les plans de paix proposés par la communauté internationale, déclarant que «les frontières ne sont pas là où les dessinent lord Owen et Cyrus Vance (les médiateurs internationaux), mais là où se trouvent les soldats serbes». Pour elle, il n'y avait pas d'autre solution que la guerre pour régler le problème bosniaque. Ce n'est qu'à contrecœur qu'elle s'est ralliée à l'accord de Dayton.

Biljana Plavsic n'a jamais caché ses positions extrêmes sur la préservation de la race serbe

De plus, elle n'a jamais caché ses positions extrêmes sur la préservation de la race serbe. Elle a été, tout autant que M. Karadzic, une partisane acharnée du nettoyage ethnique. Cette biologiste de formation a déjà déclaré, sans le moindre cillement d'yeux, que «le nettoyage ethnique est un phénomène naturel et biologique et non pas un phénomène politique» et que la guerre contre les Musulmans était due au fait qu'ils se sont attaqués à la substance biologique serbe». Elle n'a pas hésité à prendre fait et cause pour Arkan, le célèbre commandant des milices serbes dont les forces ont tué allégrement durant les années noires du conflit bosniaque. De plus, la rumeur publique voudrait qu'elle soit déséquilibrée. Simples ragots. Peut-être. Mais un homme qui la connaît bien, le président yougoslave, Slobodan Milosevic, ne disait-il pas publiquement que «la place de Mme Plavsic est, si ce n'est à l'hôpital, du moins pas à la tête de fonctions publiques».

Lundi, la secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright, a demandé à ce même Milosevic de «soutenir, plus clairement, plus efficacement et plus globalement» Mme Plavsic dans sa lutte contre le pouvoir «illégitime» de Pale.

L'OTAN a-t-elle raison de miser sur Mme Plavsic? Il faut dire que l'Alliance atlantique n'a pas tellement le choix. Les accords de paix de Dayton ont reconnu la légitimité du pouvoir politique des Serbes de Bosnie et ont exclu toute intervention militaire pour départager les bons des mauvais leaders. Il en découle que la marge de manœuvre de l'OTAN est étroite, sa seule ouverture étant de jouer une faction contre une autre en espérant que la plus «modérée» prenne le dessus sur la plus «radicale». En œuvrant à la consolidation du pouvoir d'une bigote pour empêcher qu'un personnage plus démoniaque encore ne revienne aux affaires, l'OTAN choisit le moindre mal.

MONTRÉAL

La vente de l'Hippodrome: Landry fera fi du vote du conseil municipal, page A 3



POLITIQUE

Une approche tout en douceur en matière d'équité salariale, page A 5

LES ACTUALITÉS

La pollution acide: le Québec est coincé, page A 2

Cuisant échec pour Métro-Richelieu

Mettant fin à une saga judiciaire de cinq ans, la Cour supérieure ordonne la réintégration de 150 camionneurs

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Métro-Richelieu se retrouve acculée au pied du mur. Multipliant les revers dans cette longue saga juridique qui l'oppose depuis près de cinq ans maintenant à ses ex-camionneurs, le géant québécois de l'alimentation a subi un autre cuisant échec hier. Dans un jugement «exécutoire nonobstant appel», le juge Jean-Jacques Croteau, de la Cour supérieure, ordonne à Métro de réintégrer dans les 90 jours ses 150 camionneurs dont l'emploi a été sacrifié à la sous-traitance en février 1993.

«C'est le terminus pour Métro, qui a choisi d'user et d'abuser jusqu'à plus soif des procédures juridiques», s'est exclamé

le président de la CSN, Gérald Larose. Je m'attends à ce qu'ils appliquent la décision.» Chez Métro, on s'en est tenu au traditionnel communiqué laconique. «Métro-Richelieu est extrêmement déçue du jugement rendu aujourd'hui [hier]. Métro étudie présentement cette décision avec ses procureurs. Pour l'instant, l'entreprise n'émettra pas d'autres commentaires sur ce dossier.»

Dans une première décision de 52 pages, le juge Croteau s'est rendu à l'argumentaire du Syndicat des travailleurs des Epiciers unis Métro-Richelieu en accueillant la demande d'ordonnance d'injonction interlocutoire formulée par le syndicat affilié à la CSN. Cette demande d'in-

VOIR PAGE A 8: CUISANT



PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Jean Chrétien: une «nouvelle maturité» dans le débat sur l'unité nationale?

Suite et fin de l'échange épistolaire sur les règles de sécession

Québec en panne d'arguments, affirme Dion

Landry, estimant avoir autre chose à faire, coupe court à sa correspondance avec Ottawa

MANON CORNELIER
MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

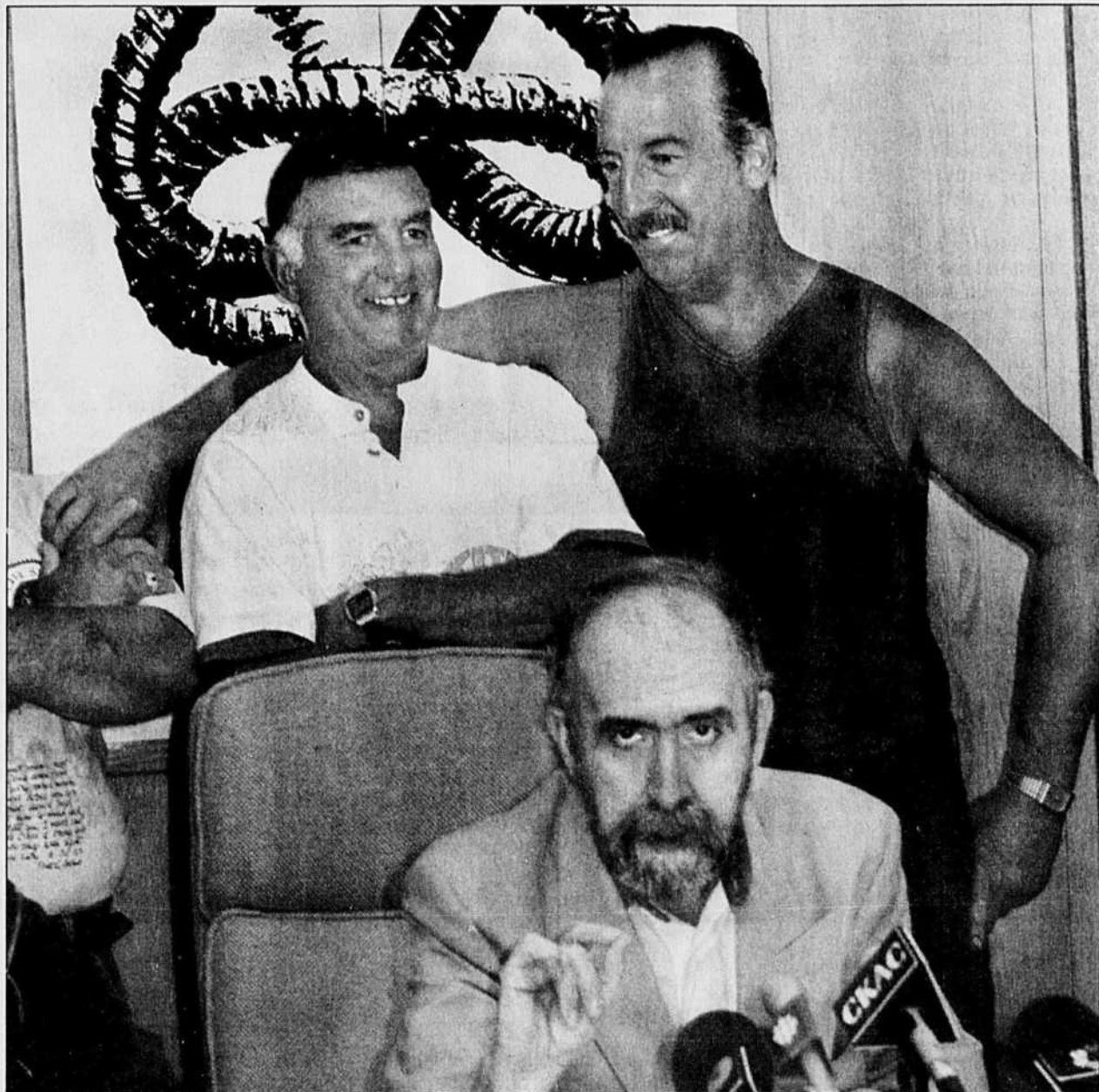
Le chassé-croisé de lettres entre Ottawa et Québec au sujet des règles de sécession a pris fin avec le refus du gouvernement québécois de répondre par écrit à la dernière missive du ministre fédéral Stéphane Dion, ce qui a immédiatement fait dire à ce dernier que les souverainistes étaient à court d'arguments.

«Nos arguments sont si puissants qu'ils ne savent pas comment y répondre. Il est très évident qu'ils ont peur de faire ce débat parce qu'ils soupçonnent combien leur processus n'a pas d'assises solides en droit canadien et international», a déclaré le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales à l'issue d'une réunion du Conseil des ministres.

Dans sa lettre envoyée mardi au vice-premier ministre Bernard Landry, la deuxième en un mois, M. Dion soutenait que l'indépendance du Québec ne pourrait être reconnue par la communauté internationale sans avoir obtenu d'abord l'appui du gouvernement canadien. Il insistait sur le manque de fondement juridique d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

«M. Dion sait et doit savoir que la priorité des souverainistes québécois n'est pas la déclaration unilatérale d'indépendance, mais la négociation au nom de notre peuple, avec le reste du Canada. [...] Notre premier choix, c'est de négocier dans l'harmonie jusqu'aux fins détails la nouvelle asso-

VOIR PAGE A 8: ARGUMENTS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«C'est le terminus pour Métro, qui a choisi d'user et d'abuser jusqu'à plus soif des procédures juridiques», s'est exclamé le président de la CSN, Gérald Larose. Derrière lui, Roger Laplante et Réjean Arseneault, deux camionneurs sacrifiés en 1993 à la sous-traitance, savouraient leur victoire syndicale.

Lèche-vitrine

Comme à Cannes et Berlin, le FFM tient son marché du film. Portraits d'acheteurs.

Du matin au soir, ils voient des films: cinq ou six quotidiennement, des centaines par année, navets et chefs-d'œuvre confondus. Leur métier? Courir tous les festivals de films de cette planète, découvrir les petits bijoux à être projetés dans les salles de cinéma ou au petit écran de leur pays. Les films québécois retiennent-ils leur attention?

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Profession: directrice des acquisitions chez Twentieth Century Fox, division Searchlight. Voilà qui fait glamour sur une carte d'affaires. «Ça signifie surtout beaucoup de pression et plusieurs heures de visionnement et de lecture de scénarios», précise Isabel Rosenthal, spécialisée dans le cinéma d'auteur.

Des noms. Sans doute voulez-vous des noms. Pour qui Isabel Rosenthal craque-t-elle à Montréal? «Je surveille particulièrement le travail du cinéaste Olivier Asselin, qui commence à être de plus en plus connu aux États-Unis.»

Si elle comprend parfaitement le français et peut le parler sans difficulté, Isabel Rosenthal admet qu'à Montréal comme ailleurs, elle est

tout puisqu'elle doit aussi chercher des films pour les différents marchés de Twentieth Century Fox. Un film invendable aux Américains pourrait faire un tabac en Amérique latine. Mais surtout, Isabel Rosenthal garde toujours bien en tête le potentiel de remake. «Les Américains doivent avant tout pouvoir s'identifier à l'histoire. Disney, par exemple, a réussi un bon coup en adaptant Un Indien dans la ville et en démontant l'action de Paris à New York.»

Officiellement, comme à Cannes ou à Berlin, le FFM tient aussi un «marché». Ce marché a un lieu physique, un local à l'hôtel Méridien avec des cabines où l'industrie peut visionner les films en accéléré ou au ralenti. Ce marché a aussi ses subventions propres pour lui permettre d'attirer dans la métropole d'influents acheteurs potentiels. Cette année, Téléfilm a spécifiquement versé 25 000 \$ au marché, en espérant augmenter son affluen-

VOIR PAGE A 8: FFM

■ Lire autres reportages sur le FFM, page B 8

Le nombre d'assistés sociaux à son plus bas niveau en quatre ans

Mais Québec craint que le fléchissement ne soit que temporaire

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le nombre de ménages inscrits à l'aide sociale a atteint son plus bas niveau en quatre ans. En mai dernier, le nombre de ménages s'établissait à 466 995 et les estimations du ministère de la Sécurité du revenu prévoyaient que ce nombre descendrait autour de 450 000 en août. Il faut remonter au mois de mars 1993 pour retrouver le nombre de ménages à l'aide sociale à un tel niveau.

Par ailleurs, le nombre de personnes inscrites à l'aide sociale est également en baisse. Les estimations du ministère prévoyaient que 760 000 prestataires bénéficieraient de l'aide de dernier recours à la fin du mois, comparativement à tout près de 800 000 l'année dernière.

«C'est une bonne nouvelle en soi, admet le porte-parole de la ministre Louise Harel, Pierre Baraby, mais il faut être très prudent à l'analyse. La réalité risque de changer à l'automne avec le resserrement des critères d'admissibilité à l'assurance-emploi du gouvernement fédéral. Il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre.»

À partir du 1^{er} septembre, Ottawa exigera des travailleurs saisonniers, entre autres, un plus grand nombre d'heures travaillées pour être admissibles à recevoir des

VOIR PAGE A 8: ASSISTÉS SOCIAUX

MÉTÉO

Montréal Averses et risque d'orages. Max: 23 Min: 16
Québec Averses. Max: 18 Min: 16
Détails, page B 4

INDEX

Agenda B 6 Le monde B 5
Annonces B 6 Les sports B 4
Avis publics B 4 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés B 6
Économie B 2 Politique A 5
Editorial A 6 Télévision B 7
www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Le contrôle de la pollution acide échappe au Québec

Les pluies acides provenant de l'Ontario et des États-Unis annihilent les efforts québécois, dit un expert

Le Québec a été un des pionniers en Amérique en matière de contrôle de la pollution acide. Il se retrouve aujourd'hui, selon un rapport onusien, dans le peloton de queue des pays qui obtiennent des résultats significatifs. Dans quelle mesure est-il responsable — ou victime — de cette situation?

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le Québec ne pourra à peu près pas faire respecter sur son territoire les nouvelles normes dites de «charges limites» qu'il devra décréter au cours des prochains mois pour protéger ses écosystèmes contre les pluies acides, suivant en cela la logique actuellement préconisée par Ottawa et le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. C'est ce qu'a expliqué hier au *Devoir* Jacques Dupont, un spécialiste des milieux aquatiques œuvrant au sein de

la direction des écosystèmes aquatiques du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF). Et cela, pour deux raisons, a-t-il précisé.

D'abord, dit-il, parce que, «même si le Québec ramenait à zéro — ce qui est impossible — sa contribution à l'acidification de son territoire, celles des États-Unis et de l'Ontario continueraient d'avoir un impact majeur et hors de notre contrôle sur les écosystèmes les plus fragiles du sud de la province. La part de ces sources de pollution est si grande qu'on peut dire que l'essentiel du problème est hors de notre portée directe, ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas négocier avec nos voisins et influencer leurs politiques.»

Les recherches qui ont servi à fixer les objectifs de dépollution de l'entente canado-américaine de 1991 sur les pluies acides ont permis de déterminer que les États-Unis et l'Ontario contribuaient respectivement pour 50 % et 25 % à la pollution acide qui frappe forêts, lacs et sols québécois. La contribution relative des sources québécoises — 25 % à l'époque — a diminué car le Québec a réduit ses émissions de 65 %, soit probablement la plus forte réduction ob-

tenue régionalement en Amérique. L'Ontario a suivi de près avec une diminution de 60 %.

Or, ajoute M. Dupont, le programme américain sur les pluies acides a jusqu'ici réalisé le cinquième de son objectif global, qui consiste à réduire d'ici 2010 de 40 % les 18 millions de tonnes d'acide émises annuellement au début de la décennie.

La détermination de «charges critiques» ajustées aux besoins des écosystèmes de chaque région donnera une idée de leurs besoins mais, ajoute M. Dupont, il est évident que le Québec «ne pourra pas ramener seul à 8 kg par hectare par année les dépôts acides sur son territoire alors que la norme est actuellement, au Canada et aux États-Unis, de 20 kg par hectare».

Et pourtant, précise l'analyste des milieux humides québécois, c'est probablement au Québec qu'il faudrait mettre en place des objectifs de réduction parmi les plus sévères en raison d'une caractéristique de nos sols, qui explique aussi le peu de résultats obtenus par les programmes gouvernementaux, comme le signale le rapport de l'ONU.

Les sols québécois ont, en effet, un pouvoir «tampon» beaucoup plus faible que ceux de l'Ontario ou du Midwest américain, de sorte que les écosystèmes québécois sont plus durement frappés, même si les dépôts sont moindres ici que là-bas.

Seuls les Adirondacks, ajoute M. Dupont, ont des caractéristiques semblables. Et les stress que vivent les écosystèmes de ces deux régions risquent fort de ne pas diminuer si une autre forme de pollution acide, celle-là attribuable aux nitrates et non plus aux sulfates, commence à se dégorger des sols au cours des prochaines décennies.

Les nitrates, qui s'accumulent dans les sols québécois et du nord-est américain depuis des décennies, vont atteindre éventuellement leurs «seuils de saturation» et commencer à se dégorger, neutralisant alors les efforts de dépollution ou les aggravant, selon le cas. De récentes études américaines sur la question prévoient que ce phénomène doublera la charge acide dans les Adirondacks d'ici 75 ans malgré les programmes de réduction en cours.

Un ex-dirigeant somalien risque la déportation

JIM MORRIS
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Canada pourra déporter un ex-responsable du gouvernement de Somalie s'il est démontré qu'il a joué un rôle dans le massacre d'une ethnie de ce pays d'Afrique, a indiqué hier un porte-parole du ministère fédéral de l'Immigration.

Se réfugiant derrière la loi, les responsables du gouvernement fédéral refusaient hier de préciser comment Mohamed Sheikh Olow, un haut dignitaire de l'ancien régime dictatorial de Somalie, avait pu obtenir la citoyenneté canadienne et même devenir employé de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Néanmoins, Kevin Sack, porte-parole de l'Immigration à Toronto, a assuré que quiconque ayant menti au sujet de son passé pouvait être déporté par les autorités canadiennes.

«S'il est passé au travers du processus après s'être présenté sous un faux jour, nous pourrions adopter des mesures», a déclaré M. Sack.

«Il faut qu'il y ait une preuve, il doit y avoir des documents, on doit examiner cela», a-t-il ajouté.

M. Sack a refusé de préciser si Ottawa avait l'intention de sévir à l'endroit de Mohamed Sheikh Olow. «Il n'est pas possible de le confirmer», s'est-il borné à dire.

Dans un reportage télédiffusé mar-

di soir, le réseau CTV a révélé que Mohamed Sheikh Olow était gouverneur adjoint de la province du Nord-Ouest, en Somalie, au cours des années 80, alors que Siad Barre y menait la guerre contre l'ethnie Isaaq. Il a obtenu le statut d'immigrant reçu au Canada avant qu'une loi adoptée par les Communes visant à empêcher les hauts responsables du régime Barre à entrer au pays n'entre en vigueur.

Olow, qui est devenu citoyen canadien en 1995 et vit à Toronto, travaille également à temps partiel comme interprète pour la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Selon CTV, Olow gravite maintenant dans l'entourage du Parti libéral au pouvoir à Ottawa et a été fait membre d'un comité dont le mandat consiste à conseiller la ministre de l'Immigration, Lucienne Robillard, sur la façon de composer avec les milliers de réfugiés somaliens en attente de statut au Canada.

Un porte-parole de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, Jon Cottré, a refusé d'expliquer pourquoi cet organisme avait permis à Olow d'entrer au Canada. Dans une décision rendue en avril 1992, la commission avait jugé que le témoignage d'Olow, qui plaçait son innocence en rapport avec le massacre de milliers d'Isaaqs, «n'était pas plausible».

La ministre Robillard, nommée à l'Immigration en juin, se trouvait hier en Australie.

Opération «Faim d'école»



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LA FONDATION Paul Gérin-Lajoie a lancé hier l'opération Faim d'école-Urgence Haïti, en faveur de l'alphabetisation des enfants en Haïti. S'associant à une soixantaine de personnalités, le président de la Fondation, Paul Gérin-Lajoie, entend mener une campagne de sensibilisation au fait que 1,3 million d'enfants haïtiens n'ont accès à aucune école et aussi faire appel à la générosité des gens d'ici pour recueillir 200 000 \$. L'argent servira à fournir de l'aide professionnelle et à mettre en place des écoles de quartier ou de village. De gauche à droite: Megan et Brandy Callahan, Kesnamelly Neff, Olivier Louby, Andrienne Ayotte et Mathieu Lafrenière.

Projet d'exportation d'eau ensachée vers le Moyen-Orient

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Moyen-Orient lorgne l'eau du Québec. Tant et tellement que la société Industrielle de l'environnement a mis sur pied un projet d'exportation d'eau en sachets.

Des pourparlers sont en cours, sinon des contacts ont été établis avec l'Égypte, la Jordanie et Israël. «Les marchés que l'on vise sont des marchés de masse dans les pays en voie de développement», a indiqué Jean-Louis Sasseville, directeur général de l'Industrielle de l'environnement, une entreprise sans but lucratif qui opère comme bannière d'affaires.

Ce projet, présenté hier au groupe de travail de l'homme d'affaires Jean Coutu et issu du Sommet socio-économique d'octobre 1996, mise sur la transformation d'eau de surface au Québec avant sa commercialisation outre-frontières. À l'opposé, les Industries Davies souhaitent transporter de l'eau en vrac dans des pétroliers transformés pour le retour dans leur pays d'origine.

«On croit qu'il faut travailler sur l'eau ensachée qui a une valeur ajoutée beaucoup plus grande que l'eau en vrac. C'est une eau potable destinée à l'alimentation», a expliqué M. Sasseville.

La Ville de Sept-Îles serait mise à contribution dans ce projet compte tenu de sa capacité à fournir de l'eau potable en grande quantité. Selon les chiffres dévoilés dans une étude préliminaire de faisabilité, l'usine de traitement d'eau de Sept-Îles a une capacité quotidienne de 24 millions de gallons d'eau. Mais les besoins de la municipalité se limitent à 5,5 millions de gallons par jour.

Pour permettre l'approvisionnement des bateaux, Sept-Îles devrait investir 10 millions de dollars pour l'aménagement d'une conduite sous-marine de même que l'installation d'une plate-forme. Six mois seraient nécessaires pour l'exécution des travaux.

M. Sasseville souligne toutefois que le projet est «à l'étape de développement d'une expertise québécoise et d'une politique générale d'encadrement de ce que serait l'exportation de l'eau de surface».

Sur ce point précis, le groupe Coutu a décidé de former un comité restreint pour entreprendre auprès du gouvernement les démarches nécessaires pour qu'une réglementation soit mise de l'avant le plus rapidement possible. Ce choix survient au moment où le gouvernement s'appête à lancer un débat public officiel sur l'eau. La date ainsi que le processus de consultation reste encore à être connus.

«Comme c'est une ressource qui nous appartient à tous et qu'il ne faut pas recommencer ce qui s'est produit autrefois dans les mines et les coupes de bois, il faut réglementer», croit Jean Coutu, qui ne croit toutefois pas que la nationalisation de la commercialisation de l'eau, comme le suggère l'exécutif du Parti québécois, soit une avenue intéressante.

Jean-Louis Sasseville souhaite une participation financière du gouvernement dans l'important dossier de l'exportation de l'eau. «L'eau est un bien collectif. Il faut en encadrer l'exportation et il faut soutenir le développement de l'expertise et de la technologie. Les coûts de cela sont considérables, mais les marchés sont tellement extraordinaires qu'il vaut la peine pour le futur de faire un effort collectif pour y arriver», estime-t-il.

Présent lors de la présentation du projet de l'Industrielle de l'environnement, le secrétaire général du Secrétariat international de l'eau, Raymond Jost, y voit une réflexion nécessaire. «Dans la conjoncture actuelle du problème de l'eau dans le monde, le Québec ne peut pas ne pas se poser la question de partage de cette richesse parce qu'elle va se poser de toute façon. [...] De quelle eau parlons-nous? De l'eau de surface ou l'eau souterraine. Il y a là un ensemble de considérations qui méritent que l'on étudie très sérieusement cette question», a déclaré M. Jost.

Larousse et la poutine

MARC CASSIVI
LE DEVOIR

La poutine a désormais une place de choix, non seulement à la «binerie» du coin... mais aussi dans le Petit Larousse illustré. Robert Lepage, Gaston Miron, Robert Charlebois, Diane Dufresne, Margaret Atwood et Leonard Cohen itou, avec les Chuck Berry, José Carreras, Cesaria Evora, Jacques Doillon, Jean-Paul Gaultier, Malcom X, Hugo Pratt, Nanni Moretti et Astor Piazzolla.

L'ouvrage de référence, entièrement refondu cette année — comme c'est le cas tous les dix ans —, accueille également dans sa plus récente édition, outre le «mélange de pommes de terre frites et fromage en grains arrosé de sauce chaude», un spectre de québécois aussi large que «lousse»: siler, bûcher, coquerelle, épipette, peinturer, initialer, fleurdelisé, patiner et municipalité, entre autres.

Lancé hier à Montréal, le Petit Larousse illustré 1998 est le fruit d'une refonte qui veut témoigner des «tendances d'aujourd'hui», afin de répondre «aux exigences des nouveaux lecteurs». Aussi y trouve-t-on une nouvelle terminologie «branchée», aux accents d'acid jazz (dans le dictionnaire): cybercafé, e-mail, films de série z, adresse électronique, rave-party (au féminin, s'il vous plaît) et scooter de mer (notre controversée «motomarine»). On y consacre par ailleurs la forme intransitive du verbe «halluciner», dont le nouveau sens exprime le fait de ne pas croire ce que l'on voit ou entend: «J'hallucine»...

«Nous accordons une attention particulière à l'évolution rapide des mots et des expressions», explique Yves Garnier, directeur au département Encyclopédies de Larousse. Toute la nomenclature, toutes les définitions, toutes les illustrations ont été révisées, afin de tenir compte entre autres des bouleversements politiques, de la mondialisation, de l'évolution de la technologie, des jargons spécialisés et de réalités telles que le sida, le chômage et les préoccupations environnementales.

Un travail de trois ans, qui a notamment permis, explique M. Garnier, de considérer davantage la richesse et les spécificités de la langue française de la France, des pays francophones d'Afrique, de la Belgique, de la Suisse et du Québec. «Nous avons entre autres vérifié et actualisé la toponymie américaine et inuit du Québec, précise l'historien Denis Vaugeois, l'un des conseillers québécois de la refonte du dictionnaire. On fait désormais la différence entre «algonquin» et «algonquien», par exemple, et toutes les MRC et régions administratives du Québec ont été répertoriées.»

L'équipe du Petit Larousse a également procédé à une révision sans précédent des noms propres québécois, explique M. Vaugeois: «Nous avons remplacé une dizaine de personnages qui étaient tombés dans l'oubli, de l'époque de la Nouvelle-France par exemple, par une vingtaine de gens qui ont une importance aujourd'hui». Faute d'espace, cependant, certains choix ont dû être faits par l'équipe de rédaction, comme d'inclure Charles Taylor mais pas Fernand Dumont.

Quant à la pertinence d'encyclopédies et de dictionnaires format papier en cette ère électronique de cédéroms et d'Internet, Yves Garnier est catégorique: «L'un et l'autre sont complémentaires. Il est plus simple de consulter un dictionnaire qu'un ordinateur pour vérifier l'orthographe ou l'usage d'un mot!»

NOTRE NOUVELLE COLLECTION
AUTOMNE-HIVER
EST ARRIVÉE!

Club 402-HOMME

À votre service depuis 20 ans

COSTUMES
importés d'Italie
au prix de gros
100% laine
Coupe exclusive
De 299 \$ à 475 \$
le costume

Du lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal
(514) 861-3636

Les meilleurs
vêtements de voyage et
d'aventure au monde

Le veston de voyage pour hommes
Ses neuf poches sont toutes sécuritaires!

Portez-le en avion, pour une réunion d'affaires, à un restaurant chic — ou emportez-le pour une occasion imprévue. Le veston de voyage lui donne une allure encore plus élégante: poches avant munies d'un fermoir en Velcro; rabats des poches peuvent être portés à l'extérieur comme à l'intérieur; et un plis d'aisance central.

Confectionné de tissu «Adventure-Cloth», il se défroisse facilement. Pauvre pickpockets! Des huit poches, seulement trois sont visibles.

Tilley Endurables
1050 ave. Laurier Ouest
272-7791
OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT
EN COMPOSANT LE
1-800-465-4249

Ne manquez pas notre cahier spécial

tombée publicitaire: le vendredi 29 août

LE DEVOIR

rentrée littéraire

publié le 6 septembre prochain!

LE DEVOIR

MONTREAL

La vente de l'Hippodrome

Landry ignorera le désaveu du conseil municipal

Le ministre s'en tiendra à la lettre de la loi

La saga de l'Hippodrome de Montréal se poursuit. Le conseil municipal a rejeté la transaction, mais son geste n'a pas force de loi. Or, le ministre des Finances, Bernard Landry, entend respecter la loi.

MARIO CLOUTIER
KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec respectera la démocratie montréalaise dans le dossier de la vente controversée de l'Hippodrome de Montréal en ne tenant pas compte de l'opinion défavorable exprimée par la majorité au conseil municipal.

À l'entrée du Conseil des ministres, hier, le ministre des Finances, Bernard Landry, a indiqué sa volonté de voir le dossier de l'Hippodrome suivre son cours normal et ainsi recevoir l'aval du comité exécutif. Pourtant, la principale instance démocratique de la Ville de Montréal, le conseil municipal, où la majorité est maintenant détenue par les membres de l'opposition, s'est clairement opposée mardi soir à la vente du site du boulevard Décarie, proposant plutôt une location à long terme avec la Société de promotion pour l'industrie des courses de chevaux (SPICC).

Mais cette condamnation n'est que morale puisque le propriétaire de l'Hippodrome, au nom de la Ville, est la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), qui a donné son accord vendredi dernier à l'offre d'achat de 35 millions de la SPICC, et qui relève non pas du conseil municipal mais du comité exécutif. Et

si Pierre Bourque est minoritaire au conseil municipal, il demeure majoritaire au comité exécutif.

«M. Bourque est élu au suffrage universel pour quatre ans. Et lui et son comité exécutif, de par nos lois, doivent gouverner cette ville. Ce serait odieux, à la limite du coup d'Etat, si je disais: "Je ne m'occupe pas de droit. Le conseil, que j'aime bien, n'est pas d'accord, je vais donc suivre l'opinion du conseil", a déclaré M. Landry qui se dit «l'esclave de la loi».

M. Landry a ajouté qu'il avait rencontré personnellement les membres de l'opposition municipale récemment dans un souci de transparence et de courtoisie. «Mes fonctionnaires sont disponibles et iront même donner une séance d'information aux conseillers qui le voudront.» Il maintient que l'offre du gouvernement québécois est excellente, mais qu'il n'a pas l'intention de bousculer les choses. «Si le droit dit que le conseil municipal peut bloquer la décision du maire dans un cas précis, on va respecter évidemment scrupuleusement les lois», a souligné M. Landry.

Le ministre croit que les conseillers municipaux sont toutefois mal informés puisque, dit-il, l'offre de Québec demeure excédentaire au prix du marché. Il rappelle qu'il s'agit d'un montant de 42 millions, incluant la vente des terrains qui bordent le boulevard Décarie.

Ce matin, l'administration Bourque organise une séance publique d'information sur la transaction. Tous les documents devraient y être déposés. Après cette rencontre, il est prévu que le comité exécutif se réunisse pour voter sur la question avant de poursuivre les travaux du conseil municipal. L'opposition officielle à l'Hôtel de Ville, représentée par la conseillère du RCM, Thérèse Daviau, en appelle au Conseil des ministres pour que soit respectée la décision du conseil municipal.

L'abolition de 63 postes crée des remous à l'hôpital Rivière-des-Prairies

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Un appel à la retraite trop bien entendu complique le processus de restructuration à l'hôpital Rivière-des-Prairies, à Montréal. Le syndicat des éducateurs du centre hospitalier s'insurge contre le souhait de la direction d'abolir une soixantaine de postes à temps complet et brandit la menace d'une grève de 24 heures.

Le bal des compressions dans le secteur de la santé continue de faire des mécontents: à l'hôpital Rivière-des-Prairies, des syndiqués ainsi que certains membres du conseil d'administration sont en désaccord avec la révision de structure proposée par la direction de l'hôpital en réponse aux compressions budgétaires et à la suite d'une vague de départs volontaires. Hier soir, le conseil d'administration de l'hôpital devait d'ailleurs se prononcer sur la décision d'abolir 63 des 147 postes laissés vacants par l'appel à la retraite. Le verdict des administrateurs de l'hôpital, qui n'était pas encore connu au moment d'écrire ces lignes, ne devait toutefois pas être unanime puisqu'une possibilité de sept d'entre eux, sur un total de 17, semblaient en désaccord avec cette proposition, jugeant qu'elle met en péril la qualité des services et des soins prodigués aux usagers.

Alors que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre (RRSS) avait établi à 47 la cible possible des départs à la retraite pour Rivière-des-Prairies — estimés qui faisaient suite à l'entente établie entre le gouvernement et les syndicats —, ce sont 147 personnes qui ont entendu l'appel et qui se sont laissées tenter par les compensations proposées.

L'économie possible passe donc ainsi d'environ deux millions à plus de quatre millions, ce qui «laisse une marge de manœuvre» que d'autres n'ont pas, explique Louis Côté, directeur des relations avec la communauté à la Régie régionale de Montréal-Centre.

Le directeur de l'hôpital Rivière-des-Prairies, Jacques Mackay, disposé à certaines concessions, compte embaucher plus d'infirmières et réduire le nombre de postes d'éducateur, le profil des usagers appelant à plus d'employés en soins directs. «Je ne comprends pas que le syndicat en ait contre une situation qu'il a lui-même un peu créée dans ses négociations avec le gouvernement, a-t-il expliqué. Mais le réaménagement que nous proposons n'affectera rien les services aux usagers.»

L'hôpital Rivière-des-Prairies, qui contient quelque 520 lits, est un établissement de santé psychiatrique qui n'a longtemps traité que des enfants lourdement handicapés. Il est toujours considéré comme l'un des hôpitaux dont les usagers sont affectés de pathologies sévères, mais la moyenne d'âge, autrefois nettement sous la barre des 18 ans, est aujourd'hui passée à 35 ans, car la clientèle demeure et vieillit en ses murs. Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FITQ), qui représente notamment les éducateurs de l'hôpital, a obtenu mardi de ses membres un décret de grève d'une durée de 24 heures utilisable «au moment jugé opportun». «La direction veut supprimer des postes d'éducateurs grâce auxquels nous sommes bâtis à une solide réputation, explique le président du SCFP pour l'hôpital Rivière-des-Prairies, Guy Croteau, qui siège aussi au conseil d'administration. Nous craignons que le gouvernement soit en train de recréer les orphelins de Duplessis à la manière Rochon.»

La Régie régionale doit dévoiler sous peu la nature des budgets alloués à l'ensemble de ses centres hospitaliers pour la prochaine année, tenant compte notamment des départs à la retraite (chiffres réels) et des crédits votés par l'Assemblée nationale. Budgets en main, les hôpitaux, dont celui de Rivière-des-Prairies, devront alors se réajuster en fonction des nouvelles données. D'ici là, la régie assure qu'elle veillera à ce que la qualité des services ne soit pas amoindrie dans les établissements qui ont déjà procédé à des remaniements.

Accusations de blanchiment d'argent

Le juge Flahiff choisit un procès devant jury

PRESSE CANADIENNE

Le juge Robert Flahiff de la Cour supérieure a été accusé d'avoir blanchi plus d'un million et demi de dollars en Suisse pour le compte d'un trafiquant de drogue, alors qu'il était avocat, entre 1989 et 1991.

Jamais un juge, au Canada, n'a eu à faire face à des accusations aussi graves.

Flahiff, âgé de 50 ans, fait face à six chefs d'accusation reliés à cette affaire. Il risque dix ans de détention.

Flahiff, qui a comparu hier au Palais de justice de Montréal, a choisi de subir son procès devant juge et jury. Il re-

viendra en cour le 15 octobre. La poursuite mise entre autres sur le témoignage de Paul Larue, un trafiquant de drogue devenu délateur. Larue affirme que Flahiff avait, au début des années 90, blanchi des milliers de dollars pour lui dans une banque suisse.

Le juge Flahiff sera défendu par l'avocat Claude Girouard, reconnu pour avoir fait acquitter les frères Matticks en 1995 et qui a souvent représenté des gens associés au crime organisé dans d'importantes affaires de drogue.

Robert Flahiff a été un des derniers juges nommés par le premier ministre Brian Mulroney, en 1993.

Festival de la famille



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE PARC Lafontaine sera le lieu d'une foire commerciale à compter de demain et pour toute la fin de semaine. Les activités payantes seront offertes dans le cadre d'un premier Festival de la famille en fête soutenu par la Ville de Montréal.

EN BREF

Pont de la Concorde: coûteuse surprise

(Le Devoir) — Les travaux d'urgence effectués au cours des derniers mois pour éviter que ne s'écroule le Pont de la Concorde ne suffisent pas. Comme le révélait hier soir Radio-Canada, les 7 millions d'investissements récents n'assurent pas la survie du pont construit pour l'Expo et dont bénéficie aujourd'hui le Casino de Montréal. La démolition et la reconstruction du tablier du pont exigent que la Ville de Montréal injecte 10 autres millions. Loto-Québec pourrait participer financièrement mais la somme n'est pas encore établie. Est-ce l'usure du temps ou le flot important de circulation due à la présence du Casino? La Ville n'a pas encore la réponse.

Gare aux olives

(PC) — La compagnie Les Aliments Valli recommande aux consommateurs qui ont acheté des olives vertes de marque Bella di Cernigola dans des contenants de verre de trois litres de ne pas consommer ce produit. Les olives Bella di Cernigola, importées d'Italie, en format de trois litres, pourraient contenir une bactérie dangereuse pour la santé. Environ 2800 pots de trois litres de ce produit ont été distribués à travers le Canada, et particulièrement au Québec. Ce produit a été mis en vente entre les mois de février et août 1997, et jusqu'à présent aucun incident relié à la consommation de ce produit n'a été rapporté.

Saisie de mari

(PC) — La Sûreté du Québec (SQ) a effectué plusieurs saisies de plants de marijuana au cours des deux derniers jours. Les policiers de la SQ ont détruit hier de 4000 à 6000 plants de cannabis retrouvés dans la matinée dans un secteur éloigné au nord de Saint-Michel-des-Saints, dans la région de Lanaudière. La valeur de la drogue est estimée entre deux et quatre millions de dollars. La plantation était répartie dans deux clairières situées en pleine forêt, à plusieurs dizaines de kilomètres de la municipalité. Auparavant, la Sûreté du Québec avait mis la main sur un millier de plants de cannabis, à Saint-Jude, près de Saint-Hyacinthe. La valeur de la récolte est évaluée à 500 000 \$. Le locataire des lieux, un homme dans la trentaine, a été arrêté. Il sera accusé de production de cannabis, de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic et de vol d'énergie. Mardi, les policiers avaient également saisi plus de 4000 plants de marijuana dans des champs de Saint-Thomas-de-Caxton, dans la région de Shawinigan, et procédé à l'arrestation de cinq individus.

Les éditions de
l'école nouvelle

NOUVEAU

**VIRAGE
MATHÉMATIQUE
416**

Matériel conforme au nouveau programme de mathématiques 416 4^e secondaire

Manuel 248 pages, 35,50 \$
Guide (À paraître)

Georges Tarakdjian, M. Sc.

Dans un contexte où, de plus en plus, l'élève du secondaire est appelé à vivre le virage technologique, et à s'aventurer sur l'autoroute électronique, la mathématique se doit de s'adapter aux nouvelles réalités qu'impose le contexte et s'avérer un incitatif à bien concevoir, à penser juste et à communiquer clairement sa pensée.

Les activités proposées tendront à favoriser chez l'élève le «sens géométrique» en lui permettant de parfaire ses connaissances relatives aux figures géométriques, en utilisant les concepts d'isométrie et de similitude comme contexte où il devra non seulement raisonner juste mais justifier chaque étape de son raisonnement.

Des nouveautés au programme. On parle d'échantillonnage et de sondages! Et non seulement on reprend l'étude des mesures de tendance centrale et de leur interprétation mais on ajoute des caractéristiques de position et de dispersion. On y parle pour la première fois au secondaire de «diagramme des quartiles». Les activités proposées favoriseront l'analyse des données en passant par leur organisation, leur dépouillement, leur visualisation et le calcul de caractéristiques de tendance centrale les concernant. Encore une fois, l'utilisation de la calculatrice à possibilités graphiques ainsi que de l'ordinateur y est fortement encouragée.

Les éditions de l'école nouvelle
166, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2X 1K9
Téléphone: (514) 875-8972
Télécopieur: (514) 875-1590
Adresse internet:
<http://www.lidec.qc.ca>

doice
UOMO

GRANDE VENTE
SUR NOS HABITS,
VESTONS, PANTALONS,
CHEMISES, CRAVATES

JUSQU'À **60%**
DE RABAIS

277, av. Laurier O.
5107, av. du Parc
277-7558

383, St-Jacques O.
Centre de Commerce Mondial
281-7999

doice
DONNA

GRANDE VENTE

jusqu'à **60%**
DE RABAIS

sur toute notre collection
printemps / été

277, av. Laurier Ouest • 270-6154
413, St-Jacques Ouest,
Centre de Commerce Mondial • 844-9125

Le **PENNAC**
nouveau
est arrivé

DANIEL PENNAC
MESSIEURS
LES ENFANTS

PENNAC
Gallimard

LES ACTUALITÉS

EN BREF
Fonctionnaires inquiets

Québec (PC) — Le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) craint pour la qualité des services publics avec le départ volontaire de plus de 3000 fonctionnaires, soit 1000 de plus que l'objectif fixé par le gouvernement. Il réclame donc une rencontre avec le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard. Le ministre Léonard a déclaré mardi que Québec ne remplacerait pas, sauf exception, les fonctionnaires qui ont pris leur retraite. Le président du syndicat, Serge Roy, reçoit froidement les propos du ministre. Il estime qu'au moins 1000 nouveaux fonctionnaires doivent être embauchés pour maintenir un minimum de services à la population. Il reproche au gouvernement Bouchard de vouloir démanteler la fonction publique au profit d'un recours de plus en plus fréquent à la sous-traitance.

L'équipage prépare une sortie

Moscou (AP) — L'équipage de Mir a travaillé hier à accroître sa production d'énergie, tout en se préparant à une difficile sortie dans l'espace prévue, en principe, pour le 3 septembre. Le commandant de bord Anatoly Soloviev et l'astronaute de la NASA Michael Foale ont passé le plus clair de la journée à vérifier leur scaphandre, préparer les outils et instruments nécessaires. Cette sortie doit permettre de mener un nouvel examen des dégâts subis le 25 juin par le module Spektr lors de la collision avec le vaisseau-ravitailleur Progress. Pour s'entraîner physiquement, ils ont fait de la musculation des bras, à l'aide d'un pédalier fixe, pendant une quarantaine de minutes, exercice qu'ils répèteront jusqu'au 3 septembre. Lors des sorties, en effet, les cosmonautes se déplacent le long de la station orbitale en s'aidant de mains courantes fixées à l'extérieur, manœuvres fatigantes pour les bras.

Observatoire lunaire ?

Kyoto (AP) — La Lune, objet de toutes les attentions de la NASA dans les années 60 et 70, pourrait bien redevenir un nouvel objectif spatial. Cette fois-ci, c'est au tour des Japonais et des Européens de tirer des plans au sujet du satellite de la Terre... Frustrés par la pollution sonore engendrée par l'homme et qui empêche les radiotélescopes de se brancher efficacement sur l'univers à partir de la Terre, les astronomes comptent ainsi sur la Lune pour être leur nouveau poste d'observation loin de notre globe et de son bruit. Si les missions lunaires prévues au cours des prochaines années réussissent, c'est dans un avenir pas trop lointain que l'homme pourra écouter les étoiles à partir de bases lunaires. «La Lune est pour nous l'objet planétaire le plus important, du moins pour le moment», explique Bernard Foing, de l'Agence spatiale européenne (ESA). Dans 50 ans, Mars sera peut-être plus important, mais pour le moment, la Lune est plus accessible. Jamais sans doute depuis l'exploit du programme Apollo, la Lune n'a été l'objet d'autant d'attention. Les projets d'utilisation de la Lune ont été évoqués hier à l'assemblée générale de l'Union internationale d'astronomie, qui réunit tous les trois ans les astronomes. Cette conférence s'est ouverte le 18 août à Kyoto et s'achève samedi.

Attentat revendiqué

Stockholm (AP) — Une mystérieuse organisation opposée à la candidature de Stockholm aux Jeux olympiques de 2004 a revendiqué hier la responsabilité d'un deuxième attentat à la bombe commis lundi contre un stade en Suède. L'organisation, «Nous, hâisseurs de la Suède», revendique cet attentat commis contre le stade New Ullevi de Göteborg dans une lettre adressée au bureau londonien de l'Associated Press. Dans une lettre analogue également adressée à l'AP à Londres, cette organisation revendiquait un premier attentat, commis le 8 août contre le stade olympique de Stockholm, qui avait accueilli les Jeux olympiques de 1912. Les deux stades seraient à nouveaux utilisés si la candidature de la Suède était retenue. Le Comité international olympique doit choisir entre cinq villes le 5 septembre.

Effondrement d'un tunnel

Tokyo (AP) — Au Japon, huit personnes sont portées disparues à la suite de l'effondrement d'un tunnel protégé par la chute d'un énorme rocher, de 90 mètres de haut et de 10 mètres d'épaisseur, a annoncé hier Kuniyoshi Ohnori, porte-parole de la police. L'accident a eu lieu lundi dans le village de Shimamaki, à 775 kilomètres au nord-ouest de Tokyo, non loin du lieu où s'était produit un accident similaire qui avait fait 20 morts en février 1996.

Nouvelles munitions pour les partisans du contrôle des armes à feu

Une étude montre que la majorité des armes utilisées pour perpétrer un crime sont des fusils ou des carabines

CHRIS MORRIS
PRESSE CANADIENNE

Fredrickson — La plupart des armes à feu retrouvées sur les lieux où un crime a été commis sont des armes parfaitement légales, ne faisant l'objet d'aucune restriction, indique une étude du ministère fédéral de la Justice, qui donne de nouvelles munitions aux partisans du contrôle des armes à feu.

L'étude, rendue publique hier par les chefs de police du Canada dans le cadre de leur congrès annuel, révèle que la majorité des armes récupérées sur les lieux de crimes dans cinq villes, en 1995, sont des carabines et des fusils ne faisant pas l'objet de restrictions.

Cela vient étayer le point de vue selon lequel les carabines et fusils légaux constituent un danger beaucoup plus grand pour la sécurité publique que les armes de poing et autres armes à feu prohibées, a déclaré le chef de la police de Winnipeg, David Cassels, qui a rendu l'étude publique. Les cinq villes étudiées sont Hull, Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, Windsor et Thunder Bay en Ontario ainsi que Regina en Saskatchewan.

En tout, 831 armes à feu y ont été saisies au cours de 1995. Du lot, 52 % des armes à feu utilisées dans la commission d'un crime étaient des carabines et des fusils; 21 % étaient des armes de poing (revolvers, pistolets). Les carabines et les fusils étaient les armes privilégiées dans 74 % de tous les cas de suicides et de tentatives de suicides.

Le chef de police Cassels voit dans la prépondérance de carabines et de fusils récupérés à la suite d'incidents criminels ou autres un argument en faveur d'un contrôle universel des armes à feu.

Il n'existe aucune restriction sur la possession de carabines et de fusils, mais les armes de poing sont des armes à propriété restreinte aux collectionneurs, membres de clubs de tir et individus ayant besoin d'une arme pour leur protection.

L'enregistrement des armes à feu constitue la pierre angulaire d'une loi adoptée en 1995, qui oblige les propriétaires d'armes à feu à enregistrer toutes leurs armes (leur nombre est estimé à sept millions) d'ici fin 2003. Selon le

gouvernement et la police, les sondages révèlent que la plupart des Canadiens favorisent des restrictions aux armes à feu.

Mais des propriétaires d'armes à feu ont vivement protesté, et parfois violemment, contre cette législation. Ils disent croire que le gouvernement punirait les citoyens honnêtes en leur infligeant des mesures de contrôle au lieu de s'en prendre aux vrais criminels.

Le gouvernement de l'Alberta, qui a l'appui d'autres provinces, conteste même la loi devant les tribunaux.

Le chef de la police de Windsor, John Koussik, a admis que les criminels arrivent toujours à trouver les armes dont ils ont besoin, mais il s'est dit persuadé, tout comme le chef Cassels, que l'enregistrement restreindra l'accès des criminels aux armes légales.

«Ce n'est pas la solution à tous les crimes commis au Canada [...] mais c'est un pas de géant dans cette direction», a-t-il dit. Il a ajouté que, grâce à l'enregistrement des armes à feu, le Canada serait d'ici cinq ou dix ans un pays beaucoup plus sûr.

Achat de quatre sous-marins Upholder

Anglais et Américains courtisent Ottawa

PRESSE CANADIENNE

Halifax — La Grande-Bretagne a formulé une offre alléchante tandis que les Américains proposent carrément de l'argent à Ottawa afin qu'il se porte acquéreur de quatre sous-marins de la classe Upholder, destinés à remplacer les vieux submersibles canadiens.

Les primes, détaillées dans un document adressé le 10 juin au ministre de la Défense nationale Art Eggleton et obtenu en vertu de la Loi d'accès à l'information, incluent l'opportunité pour les compagnies canadiennes d'accéder pendant huit ans à des programmes britanniques de défense. Le cas échéant, le ministre britannique de la Défense ne tiendrait pas compte des règles stipulant que dans le cadre de contrats militaires, un minimum de travail doit être effectué au Royaume-Uni.

De plus, le constructeur du Upholder, Vickers Shipbuilding and Engineering Ltd., a promis d'accorder du travail à des compagnies canadiennes. Washington a même offert de l'argent au Canada afin qu'il permette aux militaires américains de s'entraîner à bord des sous-marins. M. Eggleton a indiqué qu'une décision à ce sujet serait prise d'ici la fin de l'année.

Le gouvernement fédéral jongle avec cette question depuis juillet 1995, lorsqu'il a pour la première fois étudié une offre du gouvernement britannique en vue de l'achat de quatre sous-marins de la classe Upholder.

Ces submersibles, presque neufs et d'une valeur de quelque 500 millions chacun, ont été mis au rencart peu après leur entrée en service, au début des années 90, lorsque Londres a décidé de jeter son dévolu sur une flotte de sous-marins à propulsion nucléaire. Le Upholder, dont la durée de vie est de 30 ans, utilise un moteur diesel et électrique.

La médecine américaine s'ouvre à la spiritualité

ASSOCIATED PRESS

Atlanta — Certaines écoles de médecine américaines vont recevoir des subventions pour permettre aux étudiants de suivre des cours sur le rôle de la spiritualité et de la religion dans les services médicaux. Les promoteurs de cette mesure veulent apprendre aux futurs médecins à intégrer dans leurs diagnostics l'«histoire spirituelle» de leurs patients.

L'institut national de la recherche sur les services médi-

caux (NIHR) et la Fondation John Templeton viennent ainsi d'annoncer à Atlanta l'octroi de 25 000 \$ US à huit écoles de médecine. Cet argent permettra de dispenser des cours sur les croyances religieuses et le rôle que joue la foi pour des malades en phase terminale.

Dans les années 50, on déconseillait aux médecins de parler de religion ou de sexe avec leurs patients, mais maintenant «nous parlons de tout, sauf de la religion. Le temps est venu», a déclaré le Dr David Larson qui travaille au NIHR.

Selon le Dr Dale Matthews, professeur à l'École de médecine de Georgetown à Washington, ces cours sur la religion ne doivent pas être perçus comme quelque chose de contraignant pour le médecin ou le patient. Pour lui, la connaissance des croyances spirituelles d'un patient permet simplement d'avoir une vision plus complète de la personne. Les médecins doivent aussi être au courant des traitements qui sont incompatibles avec ces croyances, a souligné le Dr Valencia Clay, de l'École de médecine Morehouse à Atlanta.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Équité salariale

Une approche tout en douceur

Avec des moyens réduits, la Commission de l'équité salariale mise sur le soutien et le partenariat avec les employeurs et les employés

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'image de la marche des femmes tout au cours de ce siècle, la Loi québécoise sur l'équité salariale, qui entrera en vigueur dans trois mois, soit le 21 novembre, ne provoquera ni raz-de-marée, ni catastrophe nucléaire, ni coup d'État. Évitant la confrontation, elle s'attardera plutôt patiemment, dans un esprit équilibré de soutien et de partena-

trice des affaires juridiques au ministère des Relations internationales, Mme Olivier a été catapultée à la tête de la Commission en mars dernier, avec les commissaires Diane Dufresne et Denise Perron, par un gouvernement qui hésitait à trancher parmi des candidates vedettes (Diane LaValée, Léa Cousineau et Rosette Côté) entre les préférences des syndicats et des patrons pour le poste de présidente.

Quant à elle, Mme Olivier a déjà réussi à faire changer d'idée le Conseil du trésor, qui la contraignait à n'embaucher que des fonctionnaires en disponibilité pour bâtir son équipe. Devant le manque de ressources spécialisées, la Commission a obtenu le droit de recruter dans l'ensemble de la fonction publique. Des ententes de collaboration ont aussi intervenues entre la Commission et divers ministères et organismes.

Disant travailler en parfaite harmonie avec les deux commissaires, la présidente de la Commission semble consciente des difficultés à surmonter, aux rénes d'un nouvel organisme qui menace de venir chambouler la vie du gouvernement et des entreprises en période de compressions budgétaires. «Il nous appartient à nous de faire valoir comment on va remplir le mandat qui nous est confié.» A ses yeux, la décision du gouvernement d'aller de l'avant avec une telle loi en ces temps difficiles est un bon geste.

En fait, l'esprit même de la loi — «favoriser la concertation au sein des entreprises dans la réalisation des programmes d'équité salariale; ainsi que la participation des personnes visées par ces programmes» (article 93) — qu'elle défend lui donne un *modus vivendi*. L'approche est éminemment consensuelle. Après tout, la loi ne propose rien de moins que d'effectuer en douceur un changement de mentalités.

«Si on veut faire des gains, note Mme Olivier, il faut jouer le jeu. Ceux qui ont écrit la loi y ont pensé. Les relations de travail, c'est un lieu où les gens doivent se parler. Il y a une grosse partie d'éducation à faire et je pense que c'est dans cette vision qu'on doit s'inscrire.»

La loi permet de faire enquête, de questionner les entre-

prises et leur demander de faire rapport, mais à l'approche conflictuelle, la Commission privilégiera plutôt la négociation. L'idée, c'est de régler et d'avancer, pas de se battre et de se disputer. La loi n'a pas de dents, elle ne cherche pas à «bullozer» les entreprises en leur ajoutant des charges. Les entreprises auront quatre ans à partir du 21 novembre pour identifier et corriger les écarts salariaux chez elles. En cas de situation financière difficile, il sera possible de prolonger de quatre autres années ce processus.

«S'il faut mettre le pied à terre, on va le faire», souligne la présidente. Mais pour contrer un phénomène social, si on veut que les mentalités évoluent, l'éducation, c'est bien important. Ce n'est pas uniquement la responsabilité d'un mauvais patron. C'est important de l'expliquer.»

Le plan de communication de la Commission sera prêt cette semaine. S'ensuivront la production de guides et de brochures, la ligne d'information 1-800 et la formation du personnel qui renseignera plus de 24 000 entreprises à partir du mois de novembre. En pratique, les entreprises qui ont déjà des programmes d'équité salariale n'auront qu'à les faire valider par la Commission. Selon leur taille, elles vont s'inscrire dans un processus d'identification et de correction des écarts salariaux, avec ou sans comité et programme. Si des différends émergent, la Commission peut intervenir en peu comme le fait la Commission des droits de la personne.

«On va vivre de l'expérience aussi. On est un peu comme tout le monde face à la loi. Il faut laisser le temps au milieu de progresser dans la loi. [...] Est-ce que dès la première difficulté, on va venir faire appel à la Commission ou on va essayer de la faire chez soi? Est-ce qu'à chaque fois qu'il va y avoir un problème, on va demander à la Commission de trancher? C'est difficile d'évaluer le rôle qu'on va nous faire jouer.»

Pour Theure, elle voit la Commission de l'équité salariale comme un *facilitateur* pour le règlement de différends. Au bout du compte, les entreprises pourront en appeler des décisions de l'organisme devant le Tribunal du travail, mais la présidente espère que la négociation raisonnée évitera bien des conflits.

«Ce ne peut pas tout régler une loi, mais ça fait avancer beaucoup de panache. J'avais un style, il faut l'admettre, qui n'était pas flamboyant, mais chacun a son style.»

Pourtant, il présente, comme leader parlementaire, un bilan impressionnant: l'horaire de l'Assemblée nationale a été modifié pour éviter les séances de nuit, et au printemps dernier, des projets de loi controversés, dont une loi spéciale sur les retraites anticipées dans le secteur public, ont pu être adoptés dans un calme relatif.

M. Bélanger ne paraît pas ses 37 ans avec son physique de jeune étudiant universitaire. Avocat, il a pratiqué le droit commercial pendant 12 ans avant d'être élu à deux reprises comme député de la circonscription d'Anjou, dans l'est de Montréal.

Il l'a emporté lors d'une élection complémentaire en janvier 1992, puis au scrutin général de 1994. Il est père d'un jeune enfant de 15 mois.

Jocelyne Olivier: «Si on veut que les mentalités évoluent, l'éducation, c'est bien important»

Ministère de la Sécurité publique

Bélanger ne craint pas la tâche qui l'attend

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le nouveau ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, entend jouer pleinement son rôle. «Je n'aurais pas accepté un poste décoratif», avertit M. Bélanger, dans une entrevue accordée à la Presse canadienne, sa première depuis qu'il est devenu, lundi, le nouveau patron de la police du Québec.

M. Bélanger a eu un rôle plutôt effacé dans le gouvernement de Lucien Bouchard depuis un an, à titre de leader parlementaire du gouvernement.

Au moment où il faut gagner le respect des milieux policiers dans la lutte contre le crime organisé, certains éditorialistes ont cru que Pierre Bélanger «ne pèsera pas lourd», coïncé entre l'influent directeur de la Sûreté du Québec, Guy Coulombe, et le bureau du premier ministre Bouchard.

Le nouveau ministre de la Sécurité publique croit qu'on devra juger plutôt l'arbre à ses fruits, notamment dans les deux principaux dossiers sur lesquels il aura à se pencher au cours des prochains mois: la Sûreté du Québec et la lut-

te contre le crime organisé. Avant la crise d'Oka, à l'été 1990, c'était la tradition de nommer au poste de responsable de la Sécurité publique des ministres moins «flamboyants».

«Mais depuis, on s'est aperçu que les événements peuvent être tellement dommageables pour un gouvernement qu'on ne peut pas mettre en place un faire-valoir ou un personnage décoratif», a expliqué M. Bélanger.

«Il est important que le ministre de la Sécurité publique paraisse en contrôle de la situation pour les gens qui le voient et qui l'écoutent», a dit M. Bélanger.

De l'aveu même du premier ministre, c'est la qualité du jugement et le calme du député d'Anjou qui ont incité le chef du gouvernement à le nommer à cette fonction. De plus, M. Bouchard voulait que le poste soit détenu par un avocat.

Comme leader parlementaire du gouvernement, M. Bélanger avoue avoir joué un rôle parfois effacé. «Le mandat que j'avais en tant que calmer les choses à l'Assemblée nationale et d'éviter la confrontation. A chaque fois

que ça brasse en Chambre, c'est rarement bon pour le gouvernement», a-t-il dit.

«Il me fallait calmer le jeu, quitter à paraître ne pas avoir beaucoup de panache. J'avais un style, il faut l'admettre, qui n'était pas flamboyant, mais chacun a son style.»

Pourtant, il présente, comme leader parlementaire, un bilan impressionnant: l'horaire de l'Assemblée nationale a été modifié pour éviter les séances de nuit, et au printemps dernier, des projets de loi controversés, dont une loi spéciale sur les retraites anticipées dans le secteur public, ont pu être adoptés dans un calme relatif.

M. Bélanger ne paraît pas ses 37 ans avec son physique de jeune étudiant universitaire. Avocat, il a pratiqué le droit commercial pendant 12 ans avant d'être élu à deux reprises comme député de la circonscription d'Anjou, dans l'est de Montréal.

Il l'a emporté lors d'une élection complémentaire en janvier 1992, puis au scrutin général de 1994. Il est père d'un jeune enfant de 15 mois.



Pierre Bélanger

Mission québécoise en France

PRESSE CANADIENNE

Québec — Lucien Bouchard, Bernard Landry, Louise Beaudoin et Sylvain Simard dirigeront une mission économique en France, qui les mènera de Paris à la Côte d'Azur, en passant par Lille, fin septembre début octobre.

À l'occasion de son premier voyage officiel en France, M. Bouchard sera reçu à Paris par le président Jacques Chirac et son homologue français, Lionel Jospin.

Ce voyage s'inscrit dans la tradition franco-québécoise voulant que les premiers ministres de France et du Québec aient des rencontres annuelles alternées. Alain Juppé avait rendu visite à Lucien Bouchard en juin 1996. M. Bouchard quittera Montréal pour la Ville Lumière, le 26 septembre prochain. Il aura des «entretiens politiques» avec MM. Chirac et Jospin au cours des deux jours suivants.

À l'enseignement de la coopération économique, ce voyage du premier ministre permettra à la trentaine de chefs d'entreprise québécois qui l'accompagneront de rencontrer les dirigeants du Conseil du patronat français et de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. M. Bouchard prendra la parole, le 30 septembre.

Le lendemain, 1er octobre, il s'adressera aux ambassadeurs des pays membres de la Francophonie en poste à Paris lors d'un déjeuner offert par le Conseil permanent de la Francophonie. Rappelons que M. Bouchard participera au Sommet de la Francophonie, à Hanou, au Vietnam, en novembre prochain.

La délégation québécoise filera ensuite vers Lille, dans le Nord-Pas-de-Calais, où sont présents plusieurs entreprises québécoises, dont Québecor, Cascades, SNC-Lavalin et Bombardier qui emploient quelque 3000 personnes. À Cannes, sur la Côte d'Azur, la mission québécoise participera au MIP COM, une sorte de foire commerciale du film, de la vidéo, de la télévision et du câble.

EN BREF

L'UMRCQ rencontrera Bouchard

(Le Devoir) — Le premier ministre Bouchard devrait rencontrer l'Union des MRC du Québec (UMRCQ) la semaine prochaine pour l'inviter à prendre part aux échanges du Comité de travail mis sur pied la semaine dernière afin de régler la question de la facture de 500 millions transmise aux municipalités. Vendredi, à Québec, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, rencontrera des représentants de l'UMRCQ dans le but de préparer la réunion avec le premier ministre. L'UMRCQ a fait savoir qu'elle continuait toutefois ses moyens de pression pour faire changer d'idée le gouvernement sur sa décision de transférer la facture et la responsabilité du transport scolaire aux municipalités. L'UMRCQ dénonce notamment «l'incohérence de la répartition des coûts» entre les différentes villes.

La rentrée fédérale

(Le Devoir) Ottawa — Les députés fédéraux vont reprendre le chemin du Parlement le 22 septembre prochain. Le premier ministre Chrétien en a fait l'annonce hier, à l'issue d'une rencontre de son Conseil des ministres. La première tâche des députés sera d'être le nouveau président de la Chambre. Ils assisteront le lendemain à la lecture du premier discours du Trône du deuxième mandat libéral. La nouvelle Chambre des communes offrira un spectacle unique. Elle comptera 301 députés, comparativement à 295 lors du dernier Parlement, et cinq partis reconnus dotés d'un droit de parole sur toutes les grandes questions. Les libéraux s'y présenteront avec seulement 155 députés, soit 21 de moins qu'au moment de la dissolution du Parlement en avril. Ils jouiront d'une maigre majorité de quatre sièges. Les réformistes formeront pour la première fois l'opposition officielle, avec 60 députés. Les autres formations sont, par ordre d'importance, le Bloc (44 élus), le NPD (21) et le Parti conservateur (20). Un député indépendant complètera le tableau.

LOTTO 7
Demain
SUPER 7
loto-quebec

É D I T O R I A L

Démocratie montréalaise

Jean-Robert Sansfaçon

La vie démocratique montréalaise vient de prendre un nouveau tournant avec la mise en minorité de l'équipe du maire Pierre Bourque au conseil municipal. On ne peut certes pas se réjouir de l'allure des débats à l'hôtel de ville et, devant le désastre généré par cette administration, il faut se demander ce que Québec attend pour lancer les discussions à propos d'une refonte nécessaire de la charte de Montréal.

Tant que Montréal était dirigé par une équipe de politiciens professionnels, majoritaire au conseil, le problème de la charte de la ville pouvait attendre. Que ce soit sous la gouverne autoritaire de Jean Drapeau, ou celle du RCM dont les membres politisés avaient été formés à l'observation des mœurs des gouvernements supérieurs, la discipline de parti faisait régner l'ordre et la stabilité au sein du conseil. Même contestés, les membres du comité exécutif bénéficiaient de l'appui d'une majorité des conseillers appartenant à la même formation politique.

Au cours de ses deux mandats à la mairie, Jean Doré a maintenu à leur poste les gens qu'il avait choisis pour faire partie de «son» comité exécutif et ce, même s'il ignorait qu'il ne lui aurait pas été possible de les congédier, comme le suggère un jugement de la Cour supérieure prononcé l'hiver dernier. Ce faisant, M. Doré montrait qu'il était capable de leadership, certes, mais aussi que lui et son équipe avaient une conception d'un conseil municipal forgée sur le modèle d'un gouvernement national, le chef du parti majoritaire étant le seul maître à bord.

Or, ce que la Cour supérieure est venue préciser l'hiver dernier, et qui n'a toujours pas été contredit par la Cour d'appel, c'est que le maire de Montréal n'a pas le même pouvoir qu'un premier ministre. Rappelons que selon l'interprétation de la juge Danielle Grenier, puisqu'il est élu par tous les électeurs, le maire profite d'un statut particulier qui le met à l'abri des soubresauts politiques au sein du conseil. Un statut largement honorifique cependant, et qui ne l'autorise pas à décider de tout, comme c'est le cas d'un premier ministre. Une sorte de fonction présidentielle, sans les pouvoirs d'un président.

Toujours selon cette interprétation de la charte, le pouvoir est donc divisé entre les trois entités que sont le conseil, le comité exécutif et le maire. À ce dernier, la charte reconnaît le droit de proposer la nomination des membres du comité exécutif pour adoption par le conseil, mais sans le pouvoir de les destituer.

En somme, le maire serait surtout là pour représenter la Ville, alors qu'il appartiendrait au conseil de prendre les décisions importantes et au comité exécutif de gérer la ville au quotidien, avec ou sans l'appui du maire.

Depuis que le parti Vision Montréal est minoritaire au conseil, on comprend mieux les intentions originales du législateur qui voulait ainsi assurer la stabilité de l'administration municipale en confiant la gestion à un comité exécutif permanent où le maire n'occuperait qu'un poste parmi les autres, pas même celui de président de ce comité de gestion. Quoi qu'il advienne au conseil, aucun des membres du comité exécutif ne peut être démis de ses fonctions entre les élections.

Cette particularité, tant critiquée par le maire Pierre Bourque, aurait été imaginée par le législateur pour faire contrepoids aux guerres de clocher qui se manifestaient au sein du conseil à une époque où il n'y avait pas de partis politiques municipaux. De

même en était-il de l'élection du maire par l'ensemble des électeurs.

S'il était premier ministre, le maire Pierre Bourque aurait dû démissionner dès sa première défaite au conseil, plus tôt cette semaine. Heureusement pour lui, il peut rester en poste et continuer à remplir ses fonctions, même après plusieurs défaites au conseil. En revanche, le voilà maintenant obligé de chercher à s'allier une majorité de conseillers chaque fois qu'un projet lui tient à cœur. De même en est-il du comité exécutif dont les membres ne peuvent être limogés, mais qui doit aussi obtenir l'appui d'une majorité du conseil pour l'adoption de tout projet d'importance.

Pour le moment, le maire Bourque contrôle toujours le comité exécutif malgré la présence de deux conseillers de l'opposition, mais la situation pourrait changer advenant qu'il perde la confiance d'autres membres permanents de ce comité.

À l'hôtel de ville, un bloc important de conseillers dissidents ne représentent plus que leurs seuls intérêts, ou ceux des électeurs de leur quartier. On le comprendra, une nouvelle dynamique s'installe qui oblige le parti au pouvoir et l'opposition à des négociations incessantes avec les conseillers dissidents. On échange son vote en faveur d'un projet de zonage contre un poste de pompiers pour son quartier, un peu à la façon des représentants au Congrès américain, et pas toujours dans le meilleur intérêt de la métropole.

Désormais, pour la plupart des projets qui seront initiés par les autorités municipales, c'est au conseil qu'il reviendra réellement de prendre la décision finale. Ce qui n'était qu'une formalité devient un grand jeu de négociation politique. Il n'y a donc plus, à Montréal, de parti au pouvoir et le maire ne peut plus compter pour gouverner que sur sa seule capacité de persuasion et de négociation.

C'est dire que les choses ne seront pas faciles. S'il est trop tôt pour évaluer les résultats de ce nouvel épisode de la vie démocratique, on peut d'ores et déjà craindre l'improvisation, voire l'enlisement. En effet, on imagine mal devoir négocier les détails de chacun des 200 points à l'ordre du jour de l'assemblée mensuelle. Trouvera-t-on, au fil des semaines, une façon civilisée et efficace de concilier l'expression des intérêts des élus locaux et ceux de la ville? Cela reste à voir.

Nous qui sommes habitués au parlementarisme, au bipartisme et à la solidarité partisane, y compris dans les grandes villes de la province, on imagine mal qu'un tel retour à la représentation individuelle, sans ligne de parti, puisse conduire à autre chose qu'à l'anarchie. Avons-nous tort?

Montréal déboucle l'escalier du ridicule depuis l'élection de Pierre Bourque à sa tête. L'épisode actuel nous fait descendre d'un autre palier. Plus que jamais, la conjoncture appelle la mise en branle d'un processus de réflexion et de révision de la charte de Montréal pour qu'elle réponde aux exigences de plus en plus élevées de la démocratie urbaine contemporaine et ce, de grâce! avant la tenue du prochain scrutin, l'an prochain. Le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, avait promis une telle réflexion. On attend toujours.

Il n'y a plus de parti au pouvoir et le maire ne peut plus compter que sur lui-même.

LETTRES

L'école, centre culturel

L'école est un lieu d'apprentissage; truisme évident si l'apprentissage se réduit à une somme de connaissances n'ayant aucune relation entre elles. L'école est en fait le lieu où l'on acquiert un certain nombre de choses que l'on ne peut apprendre à l'extérieur. Connaissances pratiques qui seront évaluées à la fin de l'année, mais qui n'auront pas forcément donné à l'apprenant les moyens de se familiariser avec un certain nombre d'éléments qui composent le patrimoine local, national et universel. Ce patrimoine, cet ensemble d'éléments artistiques qui forment ce qu'on appelle communément culture.

La culture semble avoir déserté les salles de classe et même les salles de professeurs, qui se sont transformées en cours des petites créances où les plaintes et les complaintes se font entendre à chaque pause-café, comme si les enfants d'aujourd'hui étaient le produit d'une génération spontanée. Les élèves de cette fin de siècle sont le résultat de la culture à bon marché qui a tout envahi, même ce lieu privilégié qu'est l'école où l'enfant devrait être exposé à toute la richesse culturelle: littérature, grande musique, peinture, théâtre, etc.

Arrêtons de penser que la culture, la véritable culture n'est réservée qu'à une certaine élite, comme le fut l'éducation pendant des siècles. Le ministère de l'Éducation n'a jamais réussi à élaborer une politique capable d'amener les élèves à être sensibles à des formes de culture autres que celles qui s'évaluent partout.

L'école doit être un centre culturel permanent capable de sensibiliser les élèves au patrimoine local, national et universel. Il ne s'agit pas de déplacer

le Musée des beaux-arts, le Louvre, le British Museum, l'Ermitage ou la Place des arts, mais de permettre aux élèves de fréquenter certains espaces culturels, d'exposer des œuvres à l'école, d'y inviter des concertistes, des artistes, des écrivains, des hommes et des femmes de théâtre.

Pour mettre sur pied de tels programmes culturels, il faudrait élaborer une politique de concert avec tous les organismes qui ont leur mot à dire dans le domaine de l'éducation: ministères, parents, professeurs, musées, salles de concert, milieux artistiques et littéraires, etc.

Cet élan ne risque pas de provenir des commissions scolaires où les questions d'intendance prennent le pas sur tout ce qui relève de la culture. Le milieu des affaires devrait s'impliquer dans des programmes à caractère culturel car la qualité des produits passe par une certaine forme de culture et non pas seulement par la maîtrise des moyens technologiques.

Djamel Benyekhlef
Professeur à la retraite, écrivain
Dollard-des-Ormeaux, 17 août 1997

Le CLSC, merveilleuse institution

M. Guérin a probablement raison de manifester son insatisfaction à l'égard du CLSC de Venise-en-Québec (*Le Devoir*, 16 août 1997). Il faut le faire savoir haut et fort quand on n'est pas satisfait d'un service public. De là à généraliser et à dire que le CLSC est une formule de création d'emploi artificielle et coûteuse, je ne partage pas son opinion.

Je recours depuis cinq ans, au moins une fois par mois, aux services du CLSC Samuel-de-Champlain. Tous

les employés que j'ai rencontrés, la réceptionniste, les infirmières, les techniciens, les médecins, ont toujours été aimables, attentifs, dévoués et compétents. On a toujours rendu mes appels sans délais inus, et j'ai obtenu des rendez-vous à échéances comparables à celles des cliniques privées.

Je trouve que ce CLSC est une merveilleuse institution qui rend des services à la population de la rive sud d'une qualité égale sinon supérieure à tout ce qu'on peut trouver ailleurs, et certainement à un coût au moins comparable. Peut-être M. Guérin aurait-il oublié que dans l'acronyme CLSC, il y a un «C» pour communautaire et que sa valeur peut dépendre de l'intérêt que peuvent lui apporter, selon leur compétence, les membres de cette communauté.

Pour précision, mes liens avec les employés de ce CLSC et son administration ont toujours été à titre de bénéficiaire de services et je n'ai jamais été du milieu de la santé.

Denis Lahaie
Saint-Lambert, 21 août 1997

Funérailles profanes

Le monde artistique est-il à ce point athée pour taire le nom de Dieu, du Très-Haut dans un lieu de culte?

L'autorité paroissiale de Belœil est-elle à ce point soumise pour se faire dicter un comportement païen dans son temple? Quel manque de foi et de responsabilité de la part du pasteur d'accepter une telle manifestation qui semblait élever une vedette au sommet de la hiérarchie!

Un seul oubli: bienheureuse Marie-Soleil, dirigez nos vies, intercédez pour nous!
Marie-Paule Bergeron
Québec, 18 août 1997

HIPPODROME...



Une histoire de fous

On s'est bien moqué du portrait «psychiatrique» de Lucien Bouchard. On pourrait même croire que seule la bêtise peut expliquer qu'un député du PLC l'ait commandé. Ou que Lawrence Martin le reprenne dans son ouvrage *The Antagonist: Lucien Bouchard and the Politics of Delusion*. Ou que Jean Chrétien refuse de condamner le geste de son propre député. Et si la «bêtise» n'expliquait pas tout?

On le sait, faire passer M. Bouchard pour un émotif erratique ou M. Parizeau pour un raciste enragé, c'est une façon efficace d'attaquer la cause souverainiste. Ce qui n'a rien de nouveau. Cela fait des lunes que des fédéralistes se dépeignent eux-mêmes et leur option comme l'incarnation suprême de la «raison» et l'indépendance comme l'émanation d'une émotivité exacerbée par des élites prenant un malin plaisir à exciter le bon peuple.

Pratiques, les étiquettes de dérision. Elles vous dispensent de débattre de quoi que ce soit. Et, finalement, ce sont les idées mêmes qui deviennent «folles». C'est une vieille stratégie que les débats en faisant taire tout ce qui dépasse des jupes de la rectitude du jour ou de l'opinion imposée par les puissants, quels qu'ils soient.

Le rapport psychiatrique sur M. Bouchard est à jeter dans cette gigantesque poubelle qu'est le Québec bashing. Depuis le Rapport Durham, combien de fois aura-t-on représenté les Québécois nationalistes comme une aberration antidémocratique? Depuis le 30 octobre 1995, on les dit carrément fraudeurs, voleurs de votes et manipulateurs de questions malhonnêtes. Qu'on les traite de «tribaux», de «racistes», d'«antisémites» ou de «bâtards», leur démonstration ou la dérision qu'on leur prête sont trop souvent au rendez-vous. Comme en attestent les quelques exemples suivants, le Québec bashing est un sport prisé dans les milieux les plus variés.

En 1991, le philosophe Charles Taylor décrit l'affichage français unilingue

comme le «produit d'une névrose générale» et une mesure d'«hystérie». En 1994, un livre traçant le portrait d'un nationalisme québécois tribal — *Blood and Belonging* de l'auteur canadien-anglais Michael Ignatieff — reçoit un prix de 50 000 \$ et la BBC de Grande-Bretagne en fait une minisérie. Mordecai Richler colporte de par le monde que le Québec est un nid d'antisémitisme. Esther Delisle, dans *Le Traître et le Juif*, qualifie de «délire» ce qu'elle appelle le «nationalisme d'extrême droite» au Québec dans les années 30. Un «délire» qui, dit-elle, la dispense d'analyser le contexte historique de l'époque... Les livres de Richler et de Delisle, il va sans dire, furent tous deux des best-sellers.

Tout aussi délicat, le Parti égalité tenait récemment une réunion dont le sous-thème était «Comment dompter les séparatistes...» comme si ces derniers étaient des bêtes de cirque qu'on peut maîtriser avec le bâton de la partition. Ajoutons un certain Trudeau selon qui un Québec souverain déporterait les anglos et pour qui l'indépendance serait un «crime contre l'humanité». Soulignons aussi l'usage répété du mot «sécessionniste», comme pour rappeler la guerre de «Sécession» américaine; les «bâtards» de Galganov; la négation de plus en plus ouverte de l'existence du peuple québécois et une loi 101 qu'on fait passer pour une menace aux libertés civiles.

Et n'oublions surtout pas les William Johnson et Diane Francis, ni cette perle du juge Jules Deschênes qui, dans un des nombreux jugements contre la même loi 101, accusait le gouvernement québécois d'avoir une «conception totalitaire de la société». C'est qui, déjà, qui parlait de «délire»? Et maintenant, on apprend que Howard Galganov sévira sous peu comme coanimateur à l'émission du matin de CIQC, une station de radio anglo-montréalaise. Il faut croire que contrairement à ce qu'il avait promis, notre saint martyr canadien ne quittera pas le Québec, cette infâme terre d'intolérance. Hier, le sauveur des persécutés anglophones décrivait en ces termes sa future mission: «J'y ferai beaucoup de

radio activiste, ce qui veut dire que nous ne ferons pas que parler, nous ferons des boycotts, des pétitions, des rallies et nous amasserons de l'argent pour des poursuites devant les tribunaux.» Bonjour le programme! C'est son avocat Julius Grey qui sera content, celui avec qui Galganov, depuis un an, fait parvenir à l'OLF des lettres puériles et remplies de fautes de français dans l'espoir de retourner devant les tribunaux pour y affaiblir ce qui reste de la loi 101.

Pour ce qui est de Lawrence Martin, auteur du livre sur Lucien Bouchard, non seulement fait-il dans le plan B, mais il a aussi adopté le plan M: «M» pour marketing! Ce qui rappelle Richler qui, en 1992, faisait mousser son livre *Oh Canada! Oh Québec!* en publiant d'avance dans le *New Yorker* des extraits provocateurs. Des Québécois outrés lui ont répondu. Une «controverse» est née. Et les controverses, ça vend tellement bien...

Le problème, c'est que le livre de M. Martin risque de se vendre aussi aux États-Unis et en Grande-Bretagne. On s'amusera dans les coquetels d'ambassades à discourir sur ces «fous» au tempérament sanguin qui cherchent — quelle folie! — à sortir du «plus merveilleux pays du monde». Entre deux martinis, on s'inquiétera de ces «malades qui nous gouvernent».

Pourtant, au Québec, Lawrence Martin passerait plutôt pour un formidable relationniste pour M. Bouchard. En le représentant comme l'unique raison de la quasi-victoire du OUI — d'où l'intérêt, dit-il, de comprendre sa «psychologie» —, M. Martin lève au rang de demi-dieu incarnant à lui seul le mouvement souverainiste tout entier.

Ne comprenant rien au projet indépendantiste, bien des fédéralistes préfèrent une telle dénégation à l'effort de comprendre la complexité d'un phénomène qui, dans les faits, est le produit d'une longue histoire, d'une analyse sérieuse, du refus entêté du Canada d'accueillir le Québec et du travail acharné de militants, de citoyens, de regroupements populaires, de penseurs, d'artistes et d'élus.

Cette dénégation troublante de la réalité, ça doit sûrement être ce qu'on appelle un «blocage psychologique»... Une vraie histoire de fous!

À PROPOS

... de choix agricoles pour le Québec

Il faudra tirer de plus en plus les revenus agricoles des marchés, en particulier si nous voulons profiter des occasions qui se présenteront sur les marchés mondiaux. Il faudra de plus maîtriser les questions environnementales et gérer d'une façon plus harmonieuse nos rapports avec nos concitoyens sur ce plan. Une autre contrainte à laquelle nous ferons face est celle des réactions des consommateurs face aux produits résultant des biotechnologies. La réaction actuelle de l'opinion publique européenne et de certains groupes environnementaux face au soja transgénique constitue un exemple de ce type de problème. Cela dit, l'industrie agroalimentaire travaille à satisfaire le besoin le plus

fondamental des humains, celui de se nourrir. D'avoir, au cours des 50 dernières années, accompli ce qui l'a été, est une performance remarquable. Assurer la sécurité alimentaire de la population dans le futur continuera d'être un défi important. Il y a place pour une expansion de l'industrie agroalimentaire québécoise et canadienne dans cet environnement. Si nous savons mettre à profit nos atouts, il y a un avenir intéressant pour notre industrie qui pointe à l'horizon. **Mario Dumais, Coopérative fédérée de Québec, extrait d'une conférence prononcée au Colloque international sur les réserves alimentaires, à l'Université McGill en juin 1997.**

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U É B E C

IDÉES

Sainte-Justine est menacé

«Nous sommes persuadés que, si la tendance se maintient, il y aura des coupures de services cliniques»

SUSANNE NOBILÉ

Présidente du Syndicat des infirmières de l'hôpital Sainte-Justine (CSN) et porte-parole de l'intersyndicale de Sainte-Justine

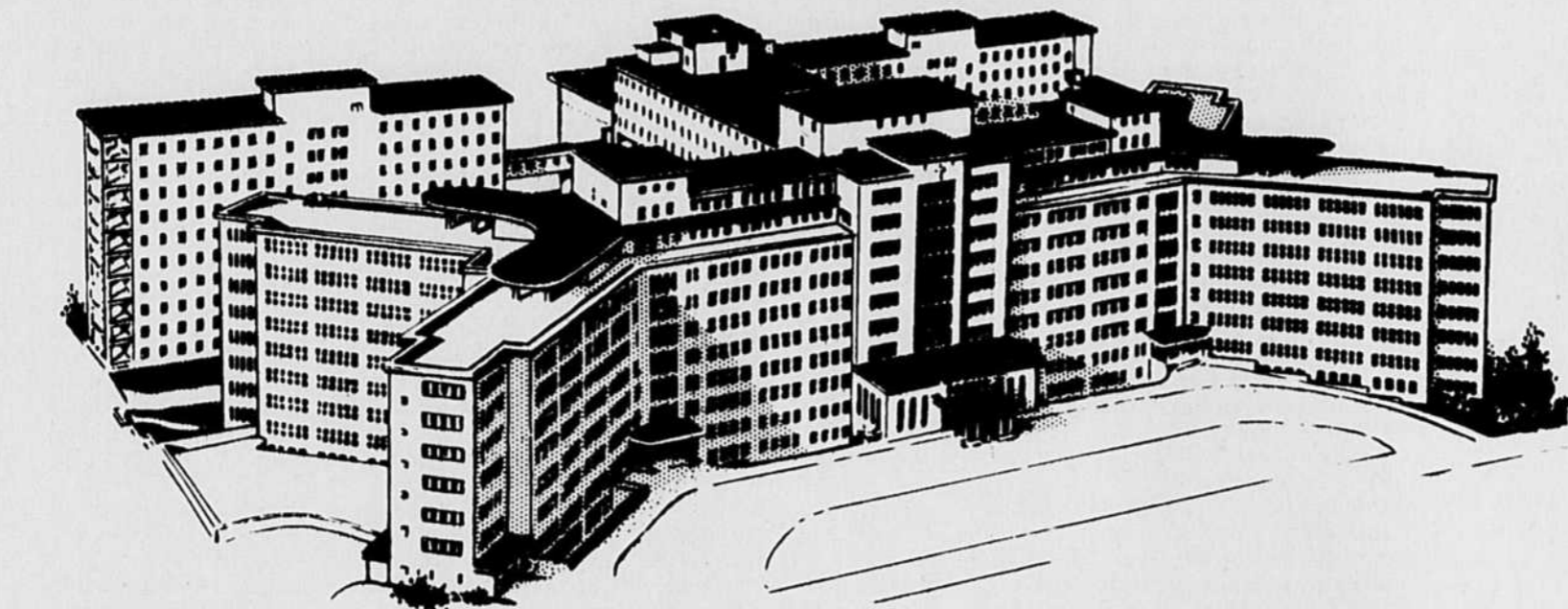
Nous désirons apporter des précisions et des éclaircissements aux propos que Jean-Robert Sanaçon a tenus dans votre éditorial du 18 août dernier intitulé «Sainte-Justine: pas de panique!».

Contrairement à ce que vous écrivez, les inquiétudes des 13 syndicats de l'hôpital Sainte-Justine ne portent pas sur les nombreux départs à la retraite des employés de l'hôpital. Il est certain que le départ de 350 employés crée un vide. C'est une perte d'expertise et de savoir qui affectera notre centre hospitalier comme tous les autres hôpitaux du Québec. Mais «la sortie des syndicats» n'a rien à voir avec ces chiffres.

Que la direction générale de l'hôpital Sainte-Justine et la Régie régionale de Montréal-centre réduisent les inquiétudes syndicales aux nombreux départs dans l'établissement et aux effets des compressions budgétaires, nous pouvons comprendre leur intérêt à le faire. Mais analyser les inquiétudes qui prévalent présentement à Sainte-Justine sous ce seul angle, c'est en partant se donner un cadre réducteur d'analyse qui, à coup sûr, nous éloigne d'une bonne compréhension de la situation. En lançant leur cri d'alarme, les syndicats n'ont pas paniqué. Ils ont simplement voulu alerter la population des hypothèses qui se dessinent dans les officines médicales et administratives du réseau sans que personne en soit saisi.

Qu'advient-il des soins pédiatriques au Québec?

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, tarde à rendre publiques ses intentions dans le domaine de la pédiatrie et la rumeur veut qu'il ait un hôpital pédiatrique «de trop» à Montréal. Est-ce Sainte-Justine ou l'hôpital de Montréal pour enfants? La Régie régionale de Montréal-centre, pour sa part, estime que poser ainsi la question est improductif. Cela exacerbe inutilement les deux communautés, dit-on. Soit. Mais nous croyons tout de



même pertinent de savoir en quoi il est plus productif de la poser derrière des portes closes et pars sur la place publique?

Le 29 mai dernier, à l'occasion d'une rencontre d'orientation organisée par les médecins, à laquelle des syndicats et la direction générale ont participé, les enjeux ont été mis sur table:

■ Sainte-Justine n'a pas la «masse critique» de patients pour inciter les compagnies privées à y investir, sans cet argent Sainte-Justine ne peut plus continuer à faire des recherches et demeurer performant;

■ il est temps pour Sainte-Justine de s'allier à un hôpital afin de pouvoir compter sur cette «fameuse masse critique»;

■ Sainte-Justine va perdre des médecins et des chercheurs si la situation ne se redresse pas dans un court laps de temps.

Loin des fusions de services support...

Nous sommes bien loin des fusions de services support, comme la direction générale, la Régie régionale et votre éditorial laissent entendre. Le problème est plus complexe.

Au mois de juillet, nous avons appris que l'hôpital de Montréal pour enfants s'est fusionné au Centre universitaire de la santé de McGill. La Régie régionale affirme que, à court terme, il n'est pas dans ses «cartons» de statuer sur une fusion avec l'hôpi-

tal de Montréal pour enfants, bien que pour la majorité des médecins ce soit LA solution idéale.

Vous écrivez qu'il y aurait des discussions en cours pour regrouper certains services «cliniques» car certains spécialistes travaillent dans les deux institutions. Selon nos informations, ces discussions sont rompues depuis un bon moment.

Que l'on réorganise le réseau et les services de façon à les rendre plus efficaces, nous en sommes. Mais lorsque nous entendons la direction générale parler de «fermeture globale de lits», d'impossibilité de donner les mêmes services avec les compressions actuelles, sans compter celles à venir, et que, d'une part, il faut réduire le nombre de lits pour la même raison, alors nous ne sommes plus dans le domaine du rationnel et de l'efficacité.

Une force d'attraction qui est en jeu

Depuis 1975, Sainte-Justine connaît une diminution constante et progressive de son nombre de lits. De 828 lits en 1975, Sainte-Justine est passé à 512 lits en 1996 à 492 en 1997 et bientôt, ce sera encore moins. L'annonce de coupures, jusqu'à 400 lits et peut-être 350 lits, nous inquiète. Un des 19 critères pour être un centre universitaire est d'avoir un minimum de 400 lits... Y aura-t-il une loi d'exception pour Sainte-Justine? Nous en doutons.

Avec ce que nous entrevoyons, les coupures annoncées couplées aux rumeurs, nous sommes persuadés que si la tendance se maintient, il y aura des coupures de services cliniques à Sainte-Justine. Ces coupures ne peuvent être sans conséquence sur la force d'attraction qu'exercera à l'avenir Sainte-Justine sur les médecins, les spécialistes, les chercheurs et les compagnies privées qui investissent dans les centres pour la recherche. A force de couper, on finit pas rapetisser. Et quand on devient petit, on ne ferme peut-être pas, ce qui à vos yeux peut paraître un moindre mal, mais un centre comme Sainte-Justine devient vite sans intérêt dans un milieu où, à coup de millions, on se dispute les budgets de recherche. Voilà le fond de la question. Voilà où se situent nos inquiétudes.

Et les compressions...

Selon la direction générale, les compressions additionnelles de 25 millions de dollars imposées à Sainte-Justine ne permettent pas de maintenir les services actuels. A ce jour, cette dernière ne connaît toujours pas son budget pour l'année qui a débuté le 1er avril 1997. En outre, elle ne sait encore pas si il y aura d'autres compressions... Alors!

Tous les établissements hospitaliers du Québec sont confrontés à la même situation. Choisir les départs à la retraite et refuser la réorganisa-

tion des services, voilà qui procéderait de la plus pure hypocrisie, dites-vous. Et laissez s'éteindre à petit feu le seul Centre universitaire pédiatrique francophone en Amérique du Nord, comment appelle-t-on cela?

Au fil des ans, Sainte-Justine a construit une solide expertise. Non seulement Sainte-Justine est un centre mondialement reconnu et respecté, mais c'est un chef de file dans le domaine de la pédiatrie. Le savoir et l'expertise de Sainte-Justine, c'est en français qu'ils se sont acquis et développés. Qu'advient-il de cette culture médicale francophone unique en Amérique du Nord si Sainte-Justine perd sa force d'attraction. C'est la question que nous posons.

Nous considérons que les enfants du Québec ont le droit d'avoir un centre hospitalier universitaire qui fait des recherches de pointe, qui dispense un enseignement de qualité et qui leur offre les meilleurs soins possibles.

En terminant, je cite les paroles d'un parent qui apprenait la possibilité que Sainte-Justine ne soit plus le Ste-Justine qu'il connaît: «si on n'a plus de services à Sainte-Justine où va-t-on aller? Vers quoi, allons-nous nous retourner? Pour nous autres, Sainte-Justine, c'est l'espoir...»

Est-ce que le ministre de la Santé et des Services sociaux, de même que la Régie régionale peuvent lui répondre?

Fusions dans la santé

Fusions et confusion

Le ministère donne un coup de pied dans la fourmière des CLSC

JACQUES FOURNIER

Employé dans un CLSC

Sous prétexte de rationalisation administrative, la destruction du réseau des CLSC se poursuit dans un contexte de fusions irréflechies et désordonnées.

Plusieurs CLSC, établissements locaux, enracinés, porteurs de transformations profondes dans la façon de dispenser les soins et les services, sont en voie de se faire intégrer, de force, à un réseau institutionnel lourd. Dans le moins pire des cas, c'est avec un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) que le mariage est proposé au CLSC. Dans le pire des cas, c'est avec un centre hospitalier de courte durée (CHCD) que la fusion est imposée.

Au congrès de la Fédération des CLSC, le 31 mai dernier, Lorraine Guay, du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale, disait que la fusion des CLSC avec d'autres établissements constitue «le début de la mort des CLSC» tels que nous les souhaitons au commencement de leur histoire.

On entend peu parler à Montréal parce que la métropole ne vit pas cette dynamique. Ailleurs au Québec, l'opération bulldozer est en route depuis un peu plus d'un an. En Montérégie, c'est en train de se faire.

La nouvelle mode: «dé-fusionner» les CHSLD créés par le regroupement des centres d'accueil pour personnes âgées il y a à peine cinq ans, dans la foulée de la loi 120, et en répartition de petits morceaux dans les CLSC voisins. On marie de l'institutionnel lourd à des établissements de première ligne. Sous prétexte de fournir des services intégrés, on dilue les services préventifs dans des établissements porteurs d'une mission complètement différente. Avait-on assez réfléchi, il y a à peine cinq ans, avant de fusionner les centres d'accueil pour personnes âgées entre eux? Si oui, pourquoi revenir sur cette décision aujourd'hui? En 1997, a-t-on assez évalué les conséquences avant de proposer à qui mieux mieux des fusions CHSLD-CLSC?

On a le sentiment que le ministère veut bouger pour bouger, qu'il veut donner l'impression de faire quelque chose. Qu'il veut décider d'abord et analyser les impacts ensuite (une autre illustration de ceci: les retraites assistées).

Y a-t-il des économies à faire avec les fusions? La plupart des études démontrent que non. Les usagers y gagneront-ils en qualité des services? Les fusions ne sont pas nécessaires pour arriver à cet objectif.

Pour mieux masquer les effets déléterés des compressions, le ministère donne un coup de pied dans la fourmière du réseau en encourageant les fusions. Et il s'étonne que les usagers ne sachent plus à quelle porte s'adresser («chérie, est-ce bien au CLSC-CHSLD Saint-Machin que je dois appeler pour le vaccin de Maxime?»). Et le ministère est déconcerté que le moral du personnel soit au plus bas.

Il y a quelques années, on a dû «dé-fusionner» des établissements en Gaspésie parce que les fusions n'avaient pas rempli leurs promesses.

A l'heure actuelle, sur les 145 CLSC, 51 % ont une vocation unique (CLSC), 30 % ont une double vocation CLSC-CHSLD et 16 % une triple vocation CLSC-CHSLD-CHCD. Il faudrait en rester là pour limiter les dégâts. Le ministre Rochon devrait décréter un moratoire sur les fusions à gogo pour éviter de devoir «dé-fusionner» en catastrophe les établissements au cours des prochaines années. Des établissements mariés sans réflexion préalable, sans tenir compte des dynamiques locales, de façon imposée, cela ne donne pas de bons services.

Réseau d'avant-garde, selon de nombreux experts internationaux, désespérément sous-financés, les CLSC sont engagés dans une dynamique de changement. Car vouloir maintenir l'autonomie des CLSC, ce n'est pas résister au changement, c'est travailler à éviter la perte d'acquis progressistes tout récents.

Hommage à Léon Dion

Denyse Dion, qui partageait la vie de son mari depuis 46 ans, a fait samedi dernier le panégyrique de son époux lors du service funèbre célébré en l'église de Sainte-Foy.

DENYSE DION

Épouse de feu Léon Dion

Je remercie toutes les personnes qui auraient pu aujourd'hui vous adresser la parole mais il m'a semblé que je devais à Léon, moi qui ai partagé 46 ans de sa vie, de vous parler de lui.

Avec un don pour cerner le présent et prévoir l'avenir, une intelligence hors du commun, une indépendance farouche — «Je ne dois rien à personne... Je ne me réclame d'aucune orthodoxie», a-t-il écrit dans son dernier livre. *Le Duel constitutionnel* —, avec un immense respect pour la liberté des autres. Léon Dion fut un homme d'une très grande exigence et d'une très grande bonté.

Exigeant, il l'a d'abord été pour lui-même. Travailleur infatigable, s'accordant très peu de repos, il ne définissait sa pensée qu'après de multiples lectures sur tout ce qui s'était dit et publié sur le sujet car il avait un grand respect des idées d'autrui. Il était toujours à la recherche du mot juste qui rendrait le mieux sa pensée, qui refléterait le mieux sa réalité et il peaufinait sans cesse ses écrits. Léon ne possédait pas la Vérité, il était constamment à sa recherche, la cherchait dans ses moindres nuances, admettait parfois, sans indulgence pour lui-même, s'être trompé. Il nuançait sa pensée sans compromission avec lui-même ou avec les autres. Gilles Lesage et Michel Roy ont écrit de Léon dans *L'Engagement intellectuel — Hommage à Léon Dion*: «Dans sa vision du monde et des hommes, rien n'est jamais simple. Mieux que quiconque il sait qu'une chose est vraie mais que son contraire n'est pas forcément faux.»

Exigeant, il l'a été pour ses enfants. Il leur a appris ce qu'était l'excellence, essayant toujours d'obtenir le meilleur d'eux-mêmes. Il leur a inculqué la droiture, le courage, le désir de se

battre pour leurs convictions et pour une société meilleure. Il leur a aussi enseigné la bonté et l'amour envers leurs semblables.

Très fier de ses petits enfants, il a été pour eux d'une bonté et d'une générosité sans bornes, s'intéressant à leurs jeux, leurs études, leurs peines et leurs joies. Il jouait avec eux avec l'ardeur d'un adolescent.

Exigeant et bon il l'a été pour ses amis, quelles que soient leurs allégeances politiques. Assez solitaire, l'amitié n'était pas pour lui un vain mot. Il excusait tout chez ses amis, leur donnait toujours le bénéfice du doute. Il les écoutait, les conseillait, les reconfortait. Tous trouvaient chez Léon Dion une oreille attentive et un accueil chaleureux. Il respectait leurs idées. S'il se montrait parfois exigeant, les forçant à trouver, à l'intérieur d'eux-mêmes, la réponse à leurs inquiétudes et à leurs interrogations, ils rencontraient aussi chez lui une grande compréhension envers leurs doutes et leurs angoisses.

Bon, il l'a été pour ses étudiants, leur consacrant sa vie, répondant au téléphone quel que soit le jour ou l'heure, même tardive, recevant leurs confidences et les aidant parfois financièrement, il se montrait sévère lorsqu'il jugeait leurs travaux: son but étant de les faire se révéler à eux-mêmes et d'obtenir le meilleur de leurs possibilités intellectuelles. Educateur né, je pense qu'il leur a communiqué sa soif de la recherche de la vérité, son exigence de la pensée précise, son horreur de toute compromission. Il visait l'excellence pour l'université qu'il aimait.

Envers les médias, il faisait preuve d'une grande générosité. Je l'ai entendu leur donner



Exigeant et bon, Léon Dion l'a été pour ses amis, quelles que soient leurs allégeances politiques.

de longs cours au téléphone sur le sujet de leurs prochaines chroniques sans jamais s'impatienter ou demander d'être cité. Jamais je ne l'ai vu vindicatif après avoir lu une critique ou un article qui dénaturait sa pensée. Il était toujours prêt à les aider de ses conseils et de son amitié. Il ne faisait ainsi, disait-il, que remplir son rôle d'éducateur car le métier de professeur ne se cantonnait pas pour lui seulement à la salle de classe. Il estimait que c'était son devoir de parti-

ciper à l'amélioration des connaissances du monde. Dans *L'Engagement intellectuel*, Gilles Lesage et Michel Roy écrivent: «Monsieur Dion a développé au cours des ans les contacts avec la presse, donné plusieurs entrevues, expliqué longuement les nuances d'une pensée alerte, curieuse et parfois surprenante. Aimable et courtois envers tous, y compris le plus jeune néophyte, M. Dion n'oublie jamais qu'il est professeur.» Il en était de même avec les nombreux groupes de la société qui demandaient son aide: aide-infirmières, directeurs d'hôpitaux, enseignants, députés, syndicats, patronats, etc. Jamais Léon ne leur refusait conseils, consultations, médiations ou conférences. Il avait une très haute conscience de son rôle social.

Il a écrit dans *Le Duel constitutionnel*: «Bien sûr que le Québec est ma patrie. Mon attachement à la terre de mes ancêtres, venus ici de Mortagne en Perche parmi les premiers colons en 1635, est profond et comble mes besoins affectifs. Mais le Canada est mon pays.» Exigeant et bon, il l'a été pour sa patrie, le Québec, et pour son pays, le Canada. Jusqu'au dernier jour, dans le livre sur la Révolution tranquille qu'il écrivait encore quelques minutes avant sa mort et que j'espère publier un jour, il cherchait à les réconcilier.

Je suis fier de penser que dans cette grande chaîne de l'humanité dont nous faisons tous partie, le maillon Léon Dion aura contribué à améliorer la chaîne.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (rectrices); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (bibliothécaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire adjointe); Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Gylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bedard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Briën (responsable), Evelynne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Avenne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lalleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



MARTIN MEJIA ASSOCIATED PRESS

COMMERCANT DE LIMA, Edgar Palpan tient un paresseux dont il a fait l'acquisition dans la forêt amazonienne du Pérou. Palpan fait le trafic d'animaux rares, au mépris d'une loi péruvienne l'interdisant depuis 1973. La vente du paresseux lui fera empocher la somme de 400 \$ US, ce qui constitue plus de trois fois le salaire minimum mensuel au Pérou.

EN BREF

Bill Clinton prend le drapeau roumain pour un... poncho

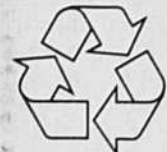
Bucarest (AP) — Renouant avec les gaffes présidentielles américaines, sans parvenir toutefois à la cheville de Ronald Reagan, Bill Clinton a pris un drapeau roumain datant de la révolution de 1989 pour un... poncho. Ce drapeau lui avait été remis par le président du Sénat roumain Petre Roman lors de sa visite le 11 juillet dernier à Bucarest. Le président américain avait alors déployé le drapeau devant la foule massée sur la place de l'Université, provoquant un tonnerre d'applaudissements. Il faut dire que ce drapeau était troué en son milieu, comme tous les drapeaux roumains de l'ère post-Ceausescu: lors de la révolution de 1989, on avait découpé avec une paire de ciseaux le centre du drapeau frappé de l'emblème communiste. Ce drapeau troué devait alors devenir le symbole du renversement du régime communiste honni. La gaffe de M. Clinton, qui a remercié ses hôtes pour ce magnifique poncho, a amusé Petre Roman. «J'aimerais voir Bill Clinton à la télévision vêtu du poncho fait du drapeau roumain», a dit l'ancien premier ministre au quotidien *Evenimentul Zilei* paru hier.

Le déluge du Saguenay: 23,5 millions en indemnités

Chicoutimi (PC) — La Croix-Rouge a dépensé plus de 23,5 millions en indemnités aux victimes des inondations qui ont dévasté la région du Saguenay, l'été dernier, sur les 31 millions amassés dans le fonds «Le don de la solidarité». La Croix-Rouge a dressé un bilan provisoire hier de son opération pour venir en aide aux sinistrés, à l'événement de Chicoutimi. On signale que de nouveaux besoins se font sentir. À La Baie, des problèmes d'intégration sociale sont constatés chez les jeunes, pour qui l'on construit des aires de jeux. La Croix-Rouge prévoit d'ailleurs poursuivre son aide auprès des sinistrés jusqu'au printemps 1998.

Nouvelle séance de conciliation aux Postes

(PC) — La Société canadienne des postes et son plus important syndicat entreprennent aujourd'hui une deuxième séance de conciliation dans le but d'éviter le déclenchement d'une grève. Le Syndicat canadien des travailleurs et travailleuses des Postes a fait savoir que, si aucun progrès n'avait été enregistré d'ici vendredi soir, il abandonnerait le processus de conciliation et demanderait au gouvernement de le placer en position légale de débrayage. Si le gouvernement lui donne le feu vert, les employés des Postes pourraient débrayer dès la mi-septembre. Le ministre du Travail pourrait aussi décider de repousser le délai au bout duquel le syndicat serait légalement autorisé à débrayer en nommant une commission de conciliation.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CUISANT

SUITE DE LA PAGE 1

jonction visait à forcer l'exécution d'une sentence arbitrale rendue le 12 août 1994 enjoignant Métro à réintégrer les 150 salariés affectés au secteur transport dont l'emploi a été cédé à la sous-traitance en février 1993. Le juge a également rejeté les contestations de Métro tout en déboutant cette dernière, dans trois autres décisions distinctes totalisant une soixantaine de pages, dans sa démarche visant l'obtention d'une révision judiciaire de cette sentence rendue par l'arbitre de griefs Bernard Lefebvre.

Défaite totale

En clair, la défaite de Métro-Richelieu est totale. Comme la décision d'hier est exécutoire, il ne lui reste plus qu'à y donner suite. Quant au scénario visant un possible rachat des emplois, on y accorde peu de poids à la CSN. D'une part, la facture risque d'être salée, se calculant en plusieurs dizaines de millions. D'autre part, «les gens ne veulent pas d'argent temporaire. Ils veulent travailler», a résumé le porte-parole du syndicat, Michel Rioux. «Ce sont de bons emplois. Métro fait déjà face aux indemnités pour salaires et avantages perdus et pour préjudices, une facture qui pourrait facilement dépasser les 10 millions, voire les 15 millions», a renchéri M. Larose, qui plaide en faveur de l'exécution de la sentence.

Le litige remonte à 1992, au moment où Métro-Richelieu se portait acquéreur de points de vente de la défunte Steinberg. Quelques mois plus tard, soit en février 1993, le géant de l'alimentation procédait à la vente de son secteur transport pour faire appel aux services de trois transpor-

teurs indépendants, causant ainsi une perte d'emploi pour 150 travailleurs du centre de distribution Méritel, à Montréal. Métro cédait alors à Transport Guilbault, Transport Papineau et Transport L.F.L. camions-tracteurs, remorques et contrats de transport pour le prix de 2,2 millions. À la suite de la conclusion de ces contrats de transport d'une durée de cinq ans, Métro réalisait une économie d'environ 3,5 millions par année.

Le Tribunal du travail avait, à deux reprises, donné raison aux travailleurs remerciés qui alléguaient alors que la tactique de Métro pouvait être assimilée à la sous-traitance, non à une vente; que la transaction s'inscrivait en contravention de l'article 2,08 de la convention collective, qui stipule entre autres: «...en tout temps la sous-traitance ne peut avoir pour effet de produire des mises à pied». Métro avait toutefois porté le tout devant la Cour supérieure et obtenu gain de cause. Ce jugement a été renversé en juin 1996, à l'unanimité, par trois juges de la Cour d'appel. Puis, le 30 janvier dernier, la Cour suprême refusait d'entendre l'appel que voulait déposer Métro.

Ne s'avouant pas vaincue, et écartant tout scénario de réembauche, Métro avait alors examiné la possibilité d'indemniser les travailleurs touchés, mais pour une période qu'elle estimait devant se terminer au 5 janvier 1995, sous le prétexte que, depuis cette date, «Métro ne s'occupe plus du transport à partir de l'entrepôt Méritel. Ce sont les marchands qui en ont décidé ainsi, on ne peut rien y faire», avait soutenu Gerald Tremblay, vice-président exécutif des Opérations grossistes de Métro-Richelieu.

Dans sa décision d'hier, le juge Croteau n'a évidemment pas retenu ces prétentions de Métro, appuyées également par les quelque 300 épiciers indépendants composant le Bureau de transport des marchands Métro-Richelieu (BTMMR). Ces

intimées ont tenté de convaincre le juge que, même s'il ordonnait implicitement la réintégration des chauffeurs, il faut considérer que, depuis janvier 1995, cette sentence arbitrale est devenue inexecutable. «Aujourd'hui, il y a impossibilité d'exécution de la sentence arbitrale. Tous les marchands-clients de Métro-Richelieu ont exercé le droit de prendre charge du transport de marchandises sèches achetées chez Métro», ont-ils soutenu. «Dans l'appréciation de la balance des inconvénients, la Cour se doit de considérer, avant d'émettre l'ordonnance sollicitée par le syndicat, le fait que BTMMR et Boulé et Payette inc. seraient obligés de mettre fin à leur opération de transport», a renchéri Métro.

Le juge Croteau n'a pas bronché. Pour lui, il est clair que le BTMMR n'est qu'un artifice, que Métro continue de contrôler l'ensemble des opérations de transport. «Dans la vraie vie, c'est Métro qui contrôle de A à Z l'activité transport [au cœur du litige]. Son objectif était tout simplement d'écartier le syndicat CSN», a soutenu Gerald Larose.

Pour le président de la CSN, qui a eu des discussions informelles hier avec Métro-Richelieu, le temps est désormais venu, pour Métro, de s'asseoir et de travailler au règlement de l'ensemble de ce dossier, qui tire son origine de l'acquisition de certaines activités de Steinberg. Car il y a les camionneurs, mais aussi la réintégration des employés d'imprimerie, qui bute encore sur le quantum d'indemnisation, et la réintégration du syndicat CSN dans le segment fruits et légumes, deux autres volets dans lesquels Métro a, en définitive, épuisé tous ses recours juridiques. «Ça traîne depuis juin 1992. On parle, ici, de 1200 griefs accumulés. Nous visons une opération globale. Nous sommes prêts à tout régler autour d'une table. Nous sommes prêts à négocier jour et nuit, s'il le faut», a lancé M. Larose.

ARGUMENTS

«Un débat, dit Bernard Landry, où se côtoient le ridicule et le non crédible»

SUITE DE LA PAGE 1

ciation Québec-Canada», a rétorqué M. Landry. Selon lui, c'est Ottawa qui a agi de façon unilatérale en rapatriant la Constitution, en 1982, contre la volonté du Québec.

Quant à la problématique de la partition à laquelle M. Dion faisait référence, Bernard Landry la qualifie «d'idée rétrograde basée sur le partage ethnique d'une entité historique nationale séculaire. C'est pas très beau. Ce n'est pas tentant pour nous de se lancer dans un débat où se côtoient le ridicule et le non crédible.»

M. Landry a indiqué qu'il ne reprendrait pas la plume pour répondre à celui qu'il a qualifié de «desperado» car, a-t-il dit, il avait mieux à faire, en particulier travailler à la création d'emplois.

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard, a ajouté que Québec avait fait connaître ses positions à ce sujet. «Nous les répéterons à l'occasion quand les circonstances l'exigeront, mais je ne crois pas que ce soit opportun et pertinent de faire perdurer ce débat épistolaire avec M. Dion.»

La décision de Québec de mettre un terme à cette correspondance a laissé le premier ministre Jean Chrétien indifférent, car il pense que son ministre a su saisir avec efficacité cette occasion de pour-

fendre certains «mythes» souverainistes.

Une «nouvelle maturité»

Il pense que le moment était opportun de relancer cette discussion, car «le débat a atteint une nouvelle maturité à ce moment-ci. Les circonstances changent dans la vie. Parfois, les gens ne veulent pas écouter, mais il arrive un moment où les gens commencent à écouter.» Selon lui, les citoyens sont prêts à entendre un message qu'il dit répéter depuis longtemps.

M. Dion, qui s'est fait un devoir depuis son arrivée à Ottawa d'insister sur les difficultés d'une sécession, croit que les Québécois sont plus sensibles que leur gouvernement aux arguments d'Ottawa.

L'échange épistolaire qui a pris fin hier a commencé le 6 août dernier lorsque le premier ministre Lucien Bouchard s'est insurgé contre l'appui écrit offert par le premier ministre néo-brunswickois Frank McKenna à un groupe partitionniste montréalais. Le ministre Dion a tenu à répliquer aux arguments de M. Bouchard, a-t-il dit hier, pour expliquer en quoi ceux-ci manquaient de fondements et étaient «dangereux dans une démocratie».

Mais lui-même se réfugie derrière le refus anticipé de Québec de discuter d'un processus mutuellement acceptable d'accession à la souveraineté et derrière l'atten-

te de la décision de la Cour suprême du Canada sur la légalité ou non d'une déclaration unilatérale d'indépendance pour éviter de détailler la position fédérale.

Quand on lui demande, par exemple, si Ottawa est prêt à déposer une proposition claire, advenant que Québec accepte, dès demain, de débattre des règles de sécession, de l'avenir du territoire et du pourcentage de vote acceptable, il s'esquive.

«De façon très réaliste, je ne pense pas qu'ils vont dire ça. Dans ces circonstances, puisque nous avons un désaccord sur le principe même d'avoir un dialogue... Parce qu'eux prétendent toujours qu'ils ont le monopole de la procédure. C'est ça, le débat. Ont-ils le monopole de la procédure? [...] Avant d'aller plus loin sur ces précisions-là, il faut avoir l'avis de la Cour suprême. Ce qu'il faut faire dès maintenant, c'est le débat au sujet du monopole de la procédure», répond-il.

Il faut noter que la Cour suprême n'a pas été invitée à se prononcer sur le niveau d'appui acceptable pour reconnaître un résultat référendaire ni sur l'intégrité du territoire québécois. Elle doit donner son avis uniquement sur la légalité ou non d'une déclaration unilatérale d'indépendance en vertu du droit canadien et international. De plus, le fédéral a insisté dans son mémoire pour dire à la Cour qu'elle n'avait pas à se

Les partitionnistes marquent des points au Nouveau-Brunswick

Campbellton, Nouveau-Brunswick (PC) — L'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui représente une cinquantaine de municipalités membres, endorse le mouvement partitionniste initié par le Quebec Committee for Canada (QCC).

Au moins cinq villes du Nouveau-Brunswick ont jusqu'à maintenant adopté une motion qui stipule «que le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick déclarent clairement et sans équivoque qu'ils supportent le droit des municipalités fédéralistes de demeurer au sein du Canada, maintenant et dans le futur, en concordance avec les obligations légales, morales, politiques, constitutionnelles et territoriales de notre nation».

Les municipalités de Saint-Jean, Miramichi, Doaktown, Grand-Sault et Bathurst se sont prononcées publiquement en faveur de l'action entreprise par le QCC. D'autres municipalités se pencheront sur la question au cours des semaines à venir.

On se rappellera que le premier ministre néo-brunswickois, Frank McKenna, a publiquement appuyé le QCC lors de la rencontre annuelle des premiers ministres provinciaux à St. Andrews.

Le président de l'Union des municipalités du N.-B. (UMNB) et maire de Grand-Sault, Marcel Deschênes, indique que l'exécutif de l'Union appuie à l'unanimité la démarche du Quebec Committee for Canada.

pencher sur les règles constitutionnelles pouvant permettre une sécession.

Le souci de clarté, de déconstruction des mythes et d'éducation du public qu'affiche le ministre ne semble, en ce moment, viser que les Québécois. Ainsi, sa proposition à rendre sa correspondance publique demeure réservée à celle destinée au gouvernement du Québec. Il a convenu qu'il avait eu des échanges téléphoniques et écrits avec d'autres gouvernements provinciaux sur des sujets comme la société distincte, mais il n'entend pas rendre ses lettres publiques.

Pourquoi? «On n'a pas le même type d'arguments avec eux qu'avec le gouvernement du Québec puisque, heureusement, il n'y a qu'un seul gouvernement séparatiste au Canada», a-t-il dit.

La reconnaissance de la société distincte québécoise est pourtant un sujet très litigieux à l'extérieur du Québec et pourrait refaire surface lorsque les premiers ministres provinciaux, sauf celui du Québec, se rencontreront pour parler d'unité canadienne à Calgary, à la mi-septembre. M. Dion a souvent répété par le passé que ce concept était incompris et il a multiplié les discours à ce sujet dans le reste du pays. Ses efforts auprès des leaders politiques ont toutefois été plus discrets et il n'a jamais publié ses lettres à ce sujet.

ASSISTÉS SOCIAUX

Une responsabilisation de la clientèle

Au ministère de la Sécurité du revenu, on avance d'autres explications pour expliquer ces données encourageantes. D'abord, la remise de chèques de «main à main» a provoqué une responsabilisation de la clientèle. Ensuite, des suivis personnalisés des dossiers, notamment dans le cas des jeunes, ont permis à plusieurs de réintégrer le marché du travail.

Ainsi, la seule baisse sensible du nombre de prestataires chez les adultes s'est produite chez les jeunes de 18 à 29 ans. Entre janvier et mai 1997, le nombre de prestataires dans cette catégorie a chuté de près de 4000, alors que le nombre de personnes inscrites à l'aide sociale et ayant 30 ans et plus n'a pratiquement pas bougé durant la même période.

Les régions les plus touchées par les besoins des ménages en aide de dernier recours demeurent la ville de Montréal, la Montérégie, la banlieue montréalaise, Québec et la Mauricie-Bois-Francis, même si dans les trois premiers cas on note une légère diminution du nombre de

ménages inscrits. Depuis trois ans, le nombre de ménages à l'aide sociale a diminué partout dans la grande région montréalaise, mais il a augmenté légèrement à Québec et dans la Mauricie-Bois-Francis.

Depuis le début de l'année, on note aussi un changement au chapitre des demandes d'aide sociale. Les demandes en raison de la fin des prestations de chômage, de la perte d'un conjoint et de la fin des études à temps complet ont augmenté. À l'opposé, on s'inscrit moins à l'aide de dernier recours en évitant la perte d'emploi sans droit à l'assurance-chômage ou des prestations insuffisantes.

Au dépôt des crédits au début de l'année, le ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité prévoyait une baisse du nombre de ménages inscrits à l'aide sociale de 15 000 en un an. Ce nombre a maintenant grimpé jusqu'à 20 000. Une réduction de 1000 ménages à l'aide sociale représente finalement des économies de 8 millions pour le gouvernement québécois. La baisse additionnelle du nombre de ménages équivaut donc à une somme de 40 millions.

FFM «Les thrillers sont toujours plus faciles à vendre que les drames»

SUITE DE LA PAGE 1

ce et son influence, nettement plus limitées qu'à Toronto. Or, dans la Ville Reine, aucun règlement ne contraint les organisateurs à tenir un marché officiel comme celui de Montréal où quelque 800 participants sont attendus ces jours-ci. Malgré cela, les jeux de coulisses et la présence de tout le gratin de l'industrie font de la Ville Reine «le rendez-vous obligé, le carrefour des ventes et des achats.»

Qu'est-ce qu'ils racontent?

N'empêche, le Belge Georges Jetter aime bien le FFM. «Contrairement à Cannes où les salles sont pleines de dignitaires ou de critiques blasés, celles de Montréal sont remplies par des spectateurs dont la réaction à chaud nous sert de baromètre dans notre sélection.»

Georges Jetter fait du lèche-vitrine très «canadien» pour Canal Plus Belgique et la Radio-Télévision belge. Chaque année, Canal Plus Belgique présente en effet une série de films canadiens. En septembre, les Belges pourront voir

coup sur coup *Eldorado* sous-titré, *Liste noire* sous-titré en partie, *Karmina* et *Le Confessionnal*. Si l'on se fie à la première réaction de Georges Jetter, *Jen suis*, avec les comédiens Patrick Huard et Roy Dupuis, a de fortes chances de dérider les Belges l'an prochain. «Rigolote, cette comédie! Je me suis bien amusé, dans le box du marché à visionner la cassette. Au même moment, à côté, j'entendais des Allemands se bidonner tout autant. En jetant un coup d'œil, j'ai pu constater qu'ils regardaient le même film que moi!»

D'un côté, les acheteurs, de l'autre, les vendeurs qui tentent de pistonner aussi bien des films en compétition officielle que d'autres titres sortis dans les salles au cours de l'année. Marie-Claude Poulin, vice-présidente à la distribution internationale chez CFP a bon espoir pour *La Conciergerie*. «Les thrillers sont toujours plus faciles à vendre que les drames», explique-t-elle.

Étrangement, Mme Poulin admet ne pas cibler précisément les pays francophones, particulièrement sévères avec les films québécois.

Ces derniers temps, *Le Polygraphe* de Robert Lepage fut

soumis au jugement de spectateurs sud-africains, australiens, hollandais, allemands, français, en plus des téléspectateurs italiens et japonais. *L'Homme idéal* s'est par ailleurs expatrié en Allemagne, en Turquie, en Amérique latine et au Japon.

Parmi les transactions conclues ces derniers jours: le film japonais *Lost Paradise*, acheté par Alliance et le film français *L'Étranger fou*, acquis par CFP.

Bien sûr, ici comme ailleurs, le volume des transactions n'est pas nécessairement représentatif du dynamisme d'un marché donné, quel que soit le festival. Les négociations se déroulent tout au long de l'année, se poursuivent de festival en festival et aboutissent bien sûr à un moment donné, par téléphone, par télécopieur, à Cannes ou à Montréal.

Le directeur général de Téléfilm Canada, François Macerola, regarde tout ça, lui, d'un œil satisfait. «En 1996-1997, le budget total des coproductions entre le Canada et l'étranger s'établissait à 220 millions. Depuis le 1er avril, nous atteignons déjà les 375 millions, avec une part canadienne présumée d'environ 50 %», se réjouit-il.

Les affaires roulent.